Quatre-vingt-cinquième année. — N° 17. Le Numéro : 15 francs. Lundi 19 et Mardi 20 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paraît ce jour. Il contient les décrets et arrêtés annoncés dans le présent journal, portant promotions et nominations dans divers ordres et attribution de diverses médailles. **Prix : 25 F.**

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 644).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 19 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information (p. 644).

Arrêté portant nomination des membres du cabinet de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat (p. 644).

Vice-présidence du conseil.

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 645).

Ministère des relations avec les Etats associés.

Arrêtés du 19 janvier 1953 portant délégations de signature (p 645).

Ministère de la justice.

Décret du 16 janvier 1953 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat (p. 645).

Décret du 16 janvier 1953 portant substitution et adjonction de nom (p. 646).

Décret du 16 janvier 1953 portant nomination d'huissiers en Algérie (p. 647).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, réintégrations, attributions de fonctions, mises en disponibilité et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 647).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 janvier 1953 portant modification de la situation de conseillers de préfecture (p. 648).

Décret portant promotions d'officiers d'active du régiment de sapeurs-pompiers (rectificatif) (p. 648).

Arrêtés du 15 janvier 1953 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 648).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégration, affectation, mutations, détachements, mise en congé, admissions à la retraite, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions de précédents arrêtés :

Administration préfectorale (p. 648).

Personnel du cadre des préfectures (p. 648).

Sûreté nationale (p. 648).

Médaille d'honneur de la police française (p. 648).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret n° 53-18 du 16 janvier 1953 relatif à la nomination des enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et des ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve servant en situation d'activité au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe ou d'ingénieur mécanicien de 2e classe du cadre actif (p. 649).

Décret du 16 janvier 1953 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (réserve) (p. 649).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (p. 650).

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1952 (rectificatif) (p. 650).

Médaille d'honneur de l'aéronautique (p. 649).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Arrêtés portant détachements:

Administration centrale des finances (p. 650).
Contributions indirectes (p. 650).
Douanes et droits indirects (p. 651).
Tabacs et allumettes (p. 651).
Services extérieurs du Trésor (p. 651).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (p. 651).

Arrêté du 13 janvier 1953 organisant les élections complémentaires au comité consultatif des universités (p. 652).

Arrêté du 13 janvier 1953 portant constitution de la commission chargée de formuler des propositions en vue de l'établissement de la liste des membres du corps électoral du comité national de la recherche scientifique (p. 652).

Arrêtés portant nomination, délégations de fonctions et détachements:

Administration centrale (p. 653).
Enseignement supérieur (p. 653).
Enseignement du second degré (p. 653).
Enseignement du premier degré (p. 654).
Inspecteurs d'académie (p. 654).
Musées de France (p. 654).

Liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées nationaux, des musées classés et des musées contrôlés (p. 655).

Listes des élèves admis au concours d'entrée de 1952 aux écoles nationales supérieures de mécanique et d'aérotechnique, des industries chimiques, d'électrotechnique et d'hydraulique de Poitiers, Nantes, Nancy et Grenoble (p. 655).

Listes d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences) (rectificatif) (p. 655).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (facultés des sciences) (rectificatif) (p. 656).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences dans les facultés des sciences (rectificatif) (p. 656).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie (rectificatif) (p. 656).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté relatif au fonds de formation professionnelle de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (rectificatif) (p. 656).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets des 29 août, 3 octobre 1952, 5 et 8 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 656).

Décrets du 15 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 656).

Décrets du 17 janvier 1953 portant nomination d'inspecteurs généraux de 2e classe et d'ingénieurs en chef des ponts et chaussées (p. 657).

Décret n° 53-9 modifiant le décret n° 52-43 du 7 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 4 de la loi n° 51-182 du 27 avril 1951, instituant un régime complémentaire de retraite au bénéfice du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (rectificatif) (p. 657).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 19 janvier 1953 portant délégation de signature (p. 657).

Ministère du commerce.

Décret du 5 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite commercial (p. 658).

Décret du 5 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal (p. 658).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 15 décembre 1952 portant transfert de crédits (p. 658).

Arrêté du 22 décembre 1952 relatif à la régie d'avances et de recettes du commissariat général du concours général agricole (p. 658).

Arrêté du 26 décembre 1952 portant répartition entre les départements d'outre-mer des suppressions d'emploi de conducteurs de travaux agricoles et de gardiens de jardin, prévues par le décret n° 51-505 du 4 mai 1951 (p. 658).

Arrêté du 31 décembre 1952 portanat remise de débet (p. 658).

Arrêté portant nomination de l'agent comptable du domaine de Pompadour (Corrèze) (p. 659).

Arrêté portant détachement (génie rural) (p. 659).

Médaille de la mutualité agricole (p. 658).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 13 et 16 janvier 1953 portant autorisation de fonctionnement et modification aux statuts de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 659).

Arrêtés du 13 janvier 1953 autorisant des caisses primaires de sécurité sociale à utiliser les bulletins d'entrée et de sortie (p. 659).

Arrêté du 13 janvier 1953 portant enregistrement et approbation de modifications statutaires de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale (p. 659).

Arrêté du 14 janvier 1953 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1952 (p. 659).

Arrêté du 14 janvier 1953 fixant le montant des subventions de compensation à verser aux caisses primaires de sécurité sociale au titre de l'année 1952 (p. 659).

Arrêté du 14 janvier 1953 fixant le montant des honoraires pour examen médical de requérants à l'allocation aux vieux travailleurs salariés (p. 660).

Arrêté du 14 janvier 1953 fixant, pour l'année 1952, le montant des frais de gestion administrative afférents aux opérations relatives au régime de sécurité sociale des étudiants (p. 660).

Arrêté du 15 janvier 1953 approuvant les statuts d'une société mutualiste (p. 660).

Arrêtés du 16 janvier 1953 portant suspension de décisions de la commission nationale des tarifs (p. 660).

Arrêté portant fixation de la cotisation du régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins pour l'année 1953 (rectificatif) (p. 660).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 5 janvier 1953 portant homologation de barème (p. 660).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat (rectificatif) (p. 660).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 661).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination du bureau de l'Assemblée nationale. — Liste des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 16 janvier 1953, en exécution de l'article 16 du règlement. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 662).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 664).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 665).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 666).

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark (p. 666).

Avis relatif au tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1953 (p. 667).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 667).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark (p. 666).

Avis relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes (p. 668).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 668).

Annonces (p. 669).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuille 16 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Feuilles du 12 au 18 janvier 1953.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION DE 1952

Feuille 12.

Extension de la carte du combattant aux militaires de la guerre de 1914-1918 exclus des dispositions du décret du 1er juillet 1930. — Proposition de résolution de M. Rotinat..... p. 353

Union française des associations de combattants et victimes de guerre. — Projet de loi..... p. 353

Ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle. — Projet de loi..... p. 353

Mesures de contrôle, règles de contentieux et pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie. — Projet de loi..... p. 354

Transfert des cendres de Louis Braille au Panthéon. — Projet de loi..... p. 357

Création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. — Proposition de loi..... p. 357

Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. — Modification de l'article 81. — Proposition de loi..... p. 358

Réglementation des marchés conclus par les communes et les établissements communaux. — Proposition de loi de M. Menu..... p. 359

Complément de la loi du 1er septembre 1948. — Maintien dans les lieux. — Proposition de loi de M. Marcel Molle..... p. 360

Taxe sur le chiffre d'affaires sur la préfabrication en reconstruction. — Proposition de loi de M. Paumelle... p. 360

Acceptation des titres de reconstruction en payement des impôts et en souscription aux emprunts émis par les collectivités locales. — Proposition de loi de M. Paumelle..... p. 360

Délégation sur travaux aux organismes de sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Paumelle..... p. 361

Invitation aux grandes collectivités publiques de traiter leurs travaux par corps d'état. — Proposition de résolution de M. Paumelle..... p. 361

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. — Rapport par M. Zussy..... p. 361

Composition et formation de l'Assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie. — Rapport par M. Lassalle-Séré..... p. 362

Code du travail. — Modification de l'article 67 a du livre IV. — Rapport supplémentaire par M. Menu..... p. 368

Code du travail. — Modification de l'article 61 du livre Ier. — — Rapport par Mme Marcelle Devaud..... p. 369

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945. — Avis par M. Tharradin..... p. 369

Emission d'un emprunt à capital garanti. — Projet de loi.... p. 369

Mission d'enquête sur l'office du Niger. — Rapport d'information par M. Cozzano..... p. 369

Allocations aux vieux travailleurs des collectivités locales. — Abrogation de la circulaire du 23 septembre 1942. — Proposition de résolution de M. Hippolyte Masson..... p. 374

Proposition de loi de M. Hippolyte Masson..... p. 375

Prix de revient du prix du blé en 1952. — Proposition de loi. p. 375

Crédits provisionnels affectés aux dépenses de la défense nationale pendant le mois de juin 1952. — Projet de loi. p. 375

Délai spécial pour les demandes de revision de pension au profit des militaires et marins retraités rappelés à l'activité au cours de la guerre 1939-1945. — Projet de loi p. 376

Loi de finances du 14 avril 1952. — Modification de l'article 46 relatif à l'amnistie fiscale. — Proposition de loi..... p. 376

Variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie. — Projet de loi.. p. 377

Rapport par M. Abel-Durand..... p. 383

Réglementation du port de l'insigne des blessés de guerre. — Proposition de loi..... p. 377

Codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie en Algérie. — Proposition de loi..... p. 378

Centenaire de la création de la médaille militaire. — Crédit supplémentaire de 10 millions. — Proposition de loi.. p. 378

Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers. — Projet de loi..... p. 378

Ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces. — Projet de loi..... p. 378

Allocation de vieillesse des personnes non salariées. — Projet de loi..... p. 379

Réparation des dommages résultant de catastrophes naturelles. — Proposition de loi..... p. 382

Aide aux populations du département de l'Ariège victimes de la tornade du 6 juin 1952. — Proposition de résolution. p. 383

Feuille 13.

Variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie. — Rapport par M. Abel-Durand (*suite*) ..... p. 385

Union française des associations de combattants et de victimes de guerre. — Rapport par M. de Montullé..... p. 393

Bénéfice aux combattants d'Indochine et de Corée des dispositions relatives aux combattants. — Rapport par M. Rupied..... p. 392

Projet de communauté européenne de défense. — Application différée des mesures d'exécution de ce projet. — Proposition de résolution de M. Michel Debré..... p. 393

Comité consultatif créé par le traité de communauté du charbon et de l'acier. — Représentation égale de la France et de l'Allemagne. — Proposition de résolution de M. Michel Debré..... p. 393

Majoration de la retraite vieillesse. — Prise en compte des enfants décédés par faits de guerre. — Proposition de résolution de Mme Marie-Hélène Cardot..... p. 393

Abrogation de la loi du 13 avril 1946 réglementant la prostitution. — Rapport par M. Vourc'h..... p. 393

Ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle. — Rapport par M. Henri Cordier..... p. 396

Exercice 1952 (Défense nationale) : développement de crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires. — Projet de loi..... p. 396

Déclassement de la section Port-Boulet—Avoine-Beaumont et de la ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles. — Rapport par M. Lodéon..... p. 411

Déclassement de la section Amélie-les-Bains—Arles-sur-Tech et de la ligne d'Elne à Arles-sur-Tech. — Rapport par M. Lodéon..... p. 411

Création du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. — Rapport par M. de Geoffre..... p. 411

Codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie applicable à l'Algérie. — Rapport par M. Pic..... p. 412

Renouvellement des concessions funéraires. — Modification de la loi du 24 février 1928. — Rapport par M. Lodéon. p. 412

Aide aux populations des Landes victimes de la tornade du 17 juin 1952. — Proposition de résolution de M. Minvielle..... p. 413

Aide aux sinistrés du Tarn victimes de la grêle et des orages. — Proposition de résolution de M. Montsarrat.. p. 413

Radio-éléments artificiels. — Rapport par M. Alfred Paget.... p. 413

Utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. — Rapport par M. Plait..... p. 414

Ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces. — Rapport par M. Ernest Pezet..... p. 415

Feuille 14.

Ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces. — Rapport par M. Ernest Pezet (*suite*)..... p. 417

Aide aux victimes de la tornade des communes de Lutterbach et Pfastatt. — Proposition de résolution de M. Zussy..... p. 419

Autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. — Rapport par M. Georges Pernot... p. 420

Modification des taxes de dépôts, des taxes de publication et des annuités des brevets d'invention. — Proposition de loi de M. Marcel Plaisant..... p. 420

Assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. — Modification de la loi du 29 août 1947. — Proposition de loi de M. Durand-Réville..... p. 420

Service des alcools. — Moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement. — Rapport par M. Péridier... p. 421

Déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy. — Projet de loi..... p. 421

Exercice 1952. — Défense nationale. — Développement de crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires. — Rapport..... p. 422

Feuille 15.

Exercice 1952. — Défense nationale. — Développement de crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires. — Rapport par M. Pierre Boudet (*suite*)..... p. 419

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise des lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le jeudi 15 janvier 1953, M. Robert Als, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Luxembourg en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 19 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 12 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Décrète:

Art. 1er. — M. Emile Hugues, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, représente le président du conseil des ministres auprès des assemblées.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Cabinet de M. Joannès Dupraz, secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 janvier 1953, portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu les décrets nos 53-15 et 53-16 du 14 janvier 1953, portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Conseillers techniques.

M. A. de Louvencourt, inspecteur des finances (présidence du conseil).

M. Pierre Bolotte, sous-préfet hors cadres (Etats associés).

Chef de cabinet.

M. Philippe Grison, contrôleur de 1re classe de l'administration de la marine.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Codant, administrateur civil au ministère des finances.

Attaché de cabinet,

M. François Chayé, docteur en droit.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Simonne Lemonnier.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 10 janvier 1953, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

JOANNÈS DUPRAZ.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du ministre.

Le vice-président du conseil,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 6 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du vice-président du conseil:

Directeur de cabinet.

M. Guy Boursiac, trésorier-payeur général honoraire.

Conseillers techniques.

M. Aziz Benamor, licencié en droit.

M. René Plas, directeur adjoint au ministère des affaires économiques.

Chef adjoint de cabinet.

M. Guy Canteloube, administrateur civil à l'office des changes.

Attachés de cabinet.

M. Victor Clerc.

M. Charles Grisoni.

Chef du secrétariat particulier.

M. Jules Chabrat.

Chargé de mission.

M. Georges Maury, diplômé de l'institut d'études politiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 8 janvier 1953.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Délégations de signature.

Le ministre des relations avec les Etats associés,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre des relations avec les Etats associés,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Aubry, chef du cabinet du ministre des relations avec les Etats associés, pour la signature de tous actes, arrêtés, décisions et ordonnances, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre des relations avec les Etats associés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 18 avril 1952 fixant les attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet (Indochine) du ministre des relations avec les Etats associés,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Raymond Janot, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet (Indochine), à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du haut commissariat de France en Indochine.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 16 janvier 1953 supprimant des offices, nommant des officier publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat.

Par décret en date du 16 janvier 1953:

Sont acceptées les démissions de:

M. Simond (Eugène), greffier de la justice de paix de Thorens (Haute-Savoie).

M. Capdetrey (Léon-Jean-Baptiste), huissier du tribunal de première instance de Mirande (Gers).

M. Vivien (Edouard-Emile-Albert), huissier du tribunal de première instance de Bernay (Eure).

Est supprimé:

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Mirande (Gers), vacant par suite de la démission acceptée de M. Capdetrey (Léon-Jean-Baptiste), à charge par M. Lasbennes, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit de verser à M. Capdetrey ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 160.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 26 janvier 1913 qui a fixé à sept le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Mirande est modifié et ce nombre est réduit à six.

Sont nommés:

M. Boyer (Pierre-Antoine), notaire à la résidence de Pierrefort, canton de ce nom (Cantal), en remplacement de M. Compagnon (Pierre-Marcel), décédé, à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, avant sa prestation de serment, la somme de 2 millions 500.000 F, qui sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit.

M. Cherruau (Armand-Léonce-Adrien-Nathalie), notaire à la résidence de Châteaubriant, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Tardiveau (Jean-Jules-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. de La Motte de La Motte Rouge (Alain-Henry-Marie-Gabriel), notaire à la résidence de Prat, canton de la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Ropars (Ernest-Marie), démissionnaire.

M. Faucheux (Raymond-Amédée-Théophile), notaire à la résidence de Saint-Florentin, canton de ce nom (Yonne), en remplacement de M. Couary (Pierre-Jules), décédé.

M. Grimard (Jean-Henri-Edouard), notaire à la résidence de Valence, canton de ce nom (Drôme), en remplacement de M. Chevallier (Jean-Demetrius), démissionnaire.

M. Hausmann (Jean-Louis-Justin), notaire à la résidence de Saint-Dizier, canton de ce nom (Haute-Marne), en remplacement de M. Hausmann (Pierre-Auguste-Louis), son père, démissionnaire.

M. Hurbault (Noël-Jacques-Edmond), notaire à la résidence de Sainville, canton d'Auneau (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Guillion (Auguste-Henry), décédé.

M. Latour (Alphonse-François), notaire à la résidence de Périgueux, canton de ce nom (Dordogne), en remplacement de M. Latour (Jean-René), son père, décédé.

M. Laurens (Jean-Charles-Louis), notaire à la résidence d'Entraygues, canton de ce nom (Aveyron), en remplacement de M. Gonnin (Marcel-Adrien), démissionnaire.

M. Le Bart de La Broise (Bertrand-Philippe-Marie), notaire à la résidence de Mayenne, canton de ce nom (Mayenne), en remplacement de M. Le Bart de La Broise (Henry), son père, démissionnaire.

M. Leboucher (Edouard-Louis-Jules), notaire à la résidence de Saint-Mard-de-Réno, canton de Mortagne-au-Perche (Orne), en remplacement de M. Brou (Anatole-Gervais-Adolphe), démissionnaire.

M. Lepeltier (Léon-Victor-Louis-François), notaire à la résidence de Redon, canton de ce nom (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Goupil (Emile-François), décédé.

M. Mareschal (Georges-Marie), notaire à la résidence de Pierrefontaine-les-Varans, canton de ce nom (Doubs), en remplacement de M. Dessirier (Marie-Louis-Isidore), démissionnaire.

M. Moustelou (Marcel-Auguste-Edouard), notaire à la résidence de Roujan, canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Viguier (Raymond-Jean-Marie-Joseph-Xavier), démissionnaire.

M. Pasquier (Emile-Léon), notaire à la résidence de Mondoubleau, canton de ce nom (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Guillon (André-Louis), démissionnaire.

M. Raymond (Raoul-Marc-Joseph Barthélemy), notaire à la résidence d'Aix-en-Provence, canton de ce nom (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Vachier (Léon), démissionnaire.

M. Roquais (André-Louis-Marcel-Marie), notaire à la résidence de Saint-Aubin-du-Cormier, canton de ce nom (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Bataille (Roger-Eugène), démissionnaire.

M. Séré (Philippe-Pierre-François), notaire à la résidence de Poix, canton de ce nom (Somme), en remplacement de M. Rameau (Henri-Paul-Louis), démissionnaire.

M. Tardiveau (Jean-Jules-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Nantes, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Fatras (Joseph-Pierre-Louis), démissionnaire.

M. Villedieu (Jean-Marie-Louis-Léonard-Joseph-François), notaire à la résidence de Goulles, canton de Mercœur (Corrèze), en remplacement de M. Gourdy (Jean-Augustin), démissionnaire.

M. Wiltrant (Marcel-Fernand-Léon), notaire à la résidence de Jenlain, canton du Quesnoy (Nord), en remplacement de M. Faucheux (Raymond-Amédée-Théophile), démissionnaire.

M. Graftieaux (François), avoué près le tribunal de première instance d'Epernay (Marne), en remplacement de M. Mottant (Pol-Maurice-Pierre), démissionnaire.

M. Beauvais (Georges), déjà notaire à la résidence de Villandraut (Gironde), greffier de la justice de paix de Villandraut, en remplacement de M. Perroy (Jacques-Jean-Michel-Arnaud), démissionnaire.

Mlle Bergounhon (Anthonie-Jeanne-Marie), greffier de la justice de paix de Nasbinals (Lozère), en remplacement de Mme Barres (Marie-Rose-Augustine), veuve Bergounhon, sa mère, décédée.

M. Naguet (Marcel-André), déjà huissier du tribunal de première instance d'Orléans et greffier de la justice de paix d'Artenay (Loiret), greffier de la justice de paix de Patay (même département), en remplacement de M. Gohon (Jean-Pierre-Gustave), dont la démission a été acceptée par décret du 31 décembre 1951.

M. Favier (René-Louis-François), huissier du tribunal de première instance d'Annecy (Haute-Savoie), en remplacement de M. Favier (Jules-Camille), son père, décédé.

M. Pernot (Henri-Jules-Théophile), déjà greffier de la justice de paix de Beaujeu (Rhône), huissier du tribunal de première instance de Villefranche-sur-Saône (même département), en remplacement de M. Claveau (Pierre-Joseph), démissionnaire.

M. Pfaff (René-Louis), déjà greffier de la justice de paix de Langeais (Indre-et-Loire), huissier du tribunal de première instance de Chinon (même département), en remplacement de M. Jallet (Léon-Azaël-Louis-Henri), décédé.

M. Rigord (Joseph-Emile), huissier du tribunal de première instance de Gap (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Blanc (Louis-Amédée), démissionnaire.

M. Roudot (François-Marie-Edouard), huissier du tribunal de première instance de Manles-Gassicourt (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Pige (Georges-Paul-Henri), démissionnaire.

M. Seevagen (Philippe), commissaire-priseur à la résidence de Sens (Yonne), en remplacement de M. Brevet (Emile-Constant-Amand), décédé.

L'honorariat est conféré à:

M. Beranger (Félix-Auxence), ancien notaire à la résidence de Droué (Loir-et-Cher).

M. Fabisch (Joseph-Jules-Marie), ancien notaire à la résidence de Theize (Rhône).

M. Frerson (Alexandre-Alfred), ancien notaire à la résidence de Bassuet (Marne).

M. Hemar (Marie-Jean), ancien notaire à la résidence de Laval (Mayenne).

M. Legay (Gaston-Albert-Marie), ancien notaire à la résidence de Laval (Mayenne).

M. Lervat (Pierre-Etienne-Eugène-Jean-Baptiste), ancien notaire à la résidence de Dompaire (Vosges).

M. Mellet (Claude-Auguste), ancien notaire à la résidence de Bourg (Ain).

M. Meslin (Victor-Narcisse), ancien notaire à la résidence de Guignen (Ille-et-Vilaine).

M. Brunet (Joseph), ancien avoué près le tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Décret du 16 janvier 1953 portant substitution et adjonction de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

BARANSCHIK (Bernard), né le 20 septembre 1900 à Varsovie (Pologne), demeurant à Limoges (Haute-Vienne), 25, avenue Garibaldi, et ses enfants mineurs: 1° Claude-Elie, né le 8 juillet 1936 à Boulogne-Billancourt (Seine); 2° Nicole, née le 29 mai 1939 à Limoges (Haute-Vienne), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BARON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BARON » au lieu de « BARANSCHIK ».

BEN KEMOUN (Hippolyte-Nessim), né le 20 juin 1911 à Oran (Algérie), demeurant à Casablanca (Maroc), 32, rue Blaise-Pascal, et ses enfants mineurs: 1° Jacqueline, née le 16 novembre 1947 à Casablanca (Maroc); 2° Nadia, née le 30 avril 1950 à Casablanca (Maroc), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BENQUE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BENQUE » au lieu de « BEN KEMOUN ».

BEN KEMOUN (Emile-André), né le 14 août 1917 à Oran (Algérie), demeurant à Paris, 187, rue de Courcelles, et son enfant mineur, Charles-Jean, né le 21 mai 1946 à Oran (Algérie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BENQUE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BENQUE » au lieu de « BEN KEMOUN ».

BEN KEMOUN (Georges-Henri), né le 13 août 1919 à Oran (Algérie), y demeurant, 5, place Foch, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BENQUE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BENQUE » au lieu de « BEN KEMOUN ».

BIELSCHOWSKY (Eberhard-Louis), né le 4 mars 1923 à Berlin (Allemagne), demeurant à Boeil-Bezing (Basses-Pyrénées), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BLANCY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BLANCY » au lieu de « BIELSCHOWSKY ».

BIELSCHOWSKY (Arved-Louis), né le 5 janvier 1927 à Berlin (Allemagne), demeurant à Boeil-Bezing (Basses-Pyrénées), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BLANCY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BLANCY » au lieu de « BIELSCHOWSKY ».

CHAVANE (Auguste-Marie-Alfred-Pierre), né le 12 avril 1890 à Paris (7e), demeurant à Paris, 27, rue Chaptal, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE DALMASSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHAVANE DE DALMASSY » au lieu de « CHAVANE ».

CHAVANE (Claude-Marie-Pierre-Alfred), né le 29 juin 1902, à Paris (7e), demeurant à Paris, 12, rue Alfred-de-Vigny, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE DALMASSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHAVANE DE DALMASSY » au lieu de « CHAVANE ».

CHAVANE (Christian-Roger-Marie-Emmanuel), né le 24 octobre 1917, à Paris (8e), demeurant à Paris, 2, avenue Hoche, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE DALMASSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHAVANE DE DALMASSY » au lieu de « CHAVANE ».

CHAVANE (Jean-Louis-Marie-Jacques), né le 1er décembre 1920, à Paris (8e), demeurant à Paris, 12, rue Alfred-de-Vigny, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE DALMASSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHAVANE DE DALMASSY » au lieu de « CHAVANE ».

DI MERCURIO (Jean-Baptiste), né le 31 octobre 1917, à Tabarka (Tunisie), demeurant à Apt (Vaucluse), 12, avenue Philippe-de-Girard, et ses enfants mineurs: 1° Jean-François-Charles-Marie, né le 5 octobre 1945, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 2° Dominique-Marie-Christine, née le 29 décembre 1946, à Toulon (Var); 3° Anne-Bernadette-Marie, née le 25 avril 1949, à Ferryville (Tunisie); 4° Pierre-Jean-Marie, né le 7 juillet 1950, à Bizerte (Tunisie), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MERCURIOT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MERCURIOT » au lieu de « DI MERCURIO ».

FERSZTENBERG (Bernard), né le 21 août 1907, à Varsovie (Pologne), demeurant à Lyon (Rhône), 9, rue Bugeaud, et son enfant mineur, Charly, né le 10 novembre 1936, à Lyon (1er) (Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « FOUGEROL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « FOUGEROL » au lieu de « FERSZTENBERG ».

KOJITSKY (Jacob), né le 19 août 1925, à Paris (11e), demeurant à Paris, 29, rue de la Mare, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LOUVET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LOUVET » au lieu de « KOJITSKY ».

LAGARCE (René-Marcel-Alfred), né le 6 juillet 1927, à Belfort (Territoire de Belfort), y demeurant, 12, rue Charles-Gounod, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LAGARDE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAGARDE » au lieu de « LAGARCE ».

MOLTCHANOVSKY (Victor), né le 3 août 1919, à Ekaterinoslav (Russie), demeurant à Paris, 3, place Jussieu, et son enfant mineur, Michel-Jean-Pierre, né le 25 juin 1950, à Paris (17e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CHANAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHANAUD » au lieu de « MOLTCHANOVSKY ».

SII FELICE (Jean-Baptiste), né le 3 juin 1927 à Frassino (Italie), demeurant à Paris, 13, rue Giroux, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « FELICE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « FELICE » au lieu de « SII FELICE ».

STOKLISCHKEI (Serge-Salomon), né le 23 mai 1931 à Paris (11e), demeurant à Paris, 72, avenue de Choisy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SOLIER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SOLIER » au lieu de « STOKLISCHKEI ».

STORK (Maurice-Jean), né le 9 août 1913, à Meaux (Seine-et-Marne) demeurant à Lyon (Rhône), 26, rue Malesherbes, et ses enfants mineurs: 1° Alain-André-Georges, né le 8 mars 1948, à Lyon (6e) (Rhône); 2° Yves-Alain, né le 12 août 1950, à Lyon (6e) (Rhône), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « STORY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « STORY » au lieu de « STORK ».

TOURETSKI (Georges), né le 12 août 1915, à Paris (11e), demeurant à Paris, 6, rue Florence-Blumenthal, et son enfant mineur, Alain-Marc, né le 17 janvier 1950, à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « TOURET » afin de s'appeler légalement à l'avenir « TOURET » au lieu de « TOURETSKI ».

WILENSKY (Mark), né le 30 juillet 1923, à Vrasovie (Pologne), demeurant à Paris, 144, rue de Courcelles, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « VILENSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « VILENSY » au lieu de « WILENSKY ».

ZYGELBAUM (Robert), né le 18 août 1925, à Paris (14e), demeurant à Paris, 24 *bis*, rue de Picpus, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SIGELLE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SIGELLE » au lieu de « ZYGELBAUM ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 16 janvier 1953 portant nomination d'huissiers en Algérie.

Par décret en date du 16 janvier 1953, sont nommés:

M. Chiche (Nephtalie-Georges), huissier à Bou-Saada (département d'Alger), en remplacement de M. Boukroufa (Bachir), nommé à d'autres fonctions.

M. Guedj (Abraham), huissier à Bougie (département de Constantine), en remplacement de M. Guedj (Jacob-Adolphe), dont la démission a été acceptée par décret du 2 août 1952.

M. Halimi (Rolland-Raphaël), huissier à Franda (département d'Alger), en remplacement de M. Guerre (Camille), dont la démission a été acceptée par décret du 1er septembre 1952.

M. Sellem (Nessim), huissier à l'Arba (département d'Alger), en remplacement de M. Fahy (Edmond), dont la démission a été acceptée par décret du 1er août 1952.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 29 novembre 1952, M. Clandel (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe (1er échelon), a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Bruxelles.

Par arrêté du 1er décembre 1952, l'arrêté du 21 mars 1952 chargeant M. Ledan (Claude), secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe (2e échelon), des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Calcutta, a été rapporté.

Par arrêté du 3 décembre 1952, M. Royere (Pierre), secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe (1er échelon), a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Rangoon.

Par arrêtés du 4 décembre 1952:

M. Pelissol, chancelier adjoint (3e échelon), a été chargé des fonctions d'attaché de consulat à l'ambassade de France à Addis-Abeba.

M. Martin de Marolles (Claude), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à New Delhi.

M. de Hennezel (Claude), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie à la légation de France à Reykjavik.

M. Meyer (Pierre), secrétaire d'Orient de 2e classe, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Cabout.

Par arrêté du 6 décembre 1952, M. Bourdon (Philippe), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Edimbourg et Glasgow, en résidence à Glasgow.

Par arrêtés du 8 décembre 1952:

M. Cappa (Louis), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Singapour.

M. Fouache d'Halloy (Christian), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Oslo.

Par arrêtés du 9 décembre 1952:

M. Bizouard de Montille (Louis), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Grail (Paul), chancelier de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de la chancellerie détachée à Nuremberg.

Par arrêté du 10 décembre 1952, M. de Beaucourt (Albert), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêté du 12 décembre 1952, M. Méhu (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 13 décembre 1952:

M. Millet (René), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Djakarta.

M. Guillet (André), chancelier de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Glachant (Roger), conservateur adjoint, a été replacé, à compter du 20 novembre 1952, sur l'emploi de conservateur adjoint à l'administration centrale.

M. Renner (Marcel), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Estrade (Georges), chancelier de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul au consulat général de France à Trieste.

M. Lorion (Paul), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Mahoudeau (André), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 15 décembre 1952:

M. Pasqualini (Jean), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Bruxelles.

M. Robert du Gardier (Roger), ministre plénipotentiaire de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Garreau (Roger), ambassadeur de France, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 16 décembre 1952, M. Lazard (Claude), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été placé en disponibilité sans traitement, sur sa demande, à compter du 1er décembre 1952.

Par arrêtés du 20 décembre 1952:

M. Meunier (Georges), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Haimet (Eugène), chancelier de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 22 décembre 1952, M. Susini (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Belgrade.

Par arrêté du 23 décembre 1952, M. Chancel (Ludovic), ministre plénipotentiaire de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 24 décembre 1952, Mme Sauve, née Capot-Rey (Françoise), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été réintégrée dans les cadres et nommée en mission à l'administration centrale, à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêté du 29 décembre 1952, M. Malaud (Philippe), chancelier adjoint, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 20 décembre 1952 portant attribution de la médaille d'honneur de la police française.

Ce texte est publié au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 17 janvier 1953 portant modification de la situation de conseillers de préfecture.

Par décret en date du 17 janvier 1953:

M. Luce (Edmond), conseiller de 3e classe au conseil de préfecture interdépartemental de Poitiers, est nommé conseiller de préfecture de 2e classe et maintenu dans ses fonctions.

En cette qualité, il sera placé en service détaché.

M. Boissonnet (Robert), conseiller de 3e classe au conseil de préfecture interdépartemental de Clermont-Ferrand, est nommé conseiller de préfecture de 2e classe et maintenu dans ses fonctions.

En cette qualité, il sera placé en service détaché.

M. Boufrioua (Abdel-Hafid), conseiller de 3e classe au conseil de préfecture interdépartemental de Poitiers, est nommé conseiller de préfecture de 2e classe et maintenu dan ses fonctions.

En cette qualité, il sera placé en service détaché.

Décret portant promotions d'officiers d'active du régiment de sapeurs-pompiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1953: page 311, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « 2e tour (ancienneté). M. Gregy (Maurice) », lire: « 2e tour (choix). M. Gregy (Maurice) ».

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 15 janvier 1953, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de l'exercice 1952, un crédit de fonds de concours de 419.635 F, réparti ainsi qu'il suit:

Chap. 3080. — Sûreté nationale. — Remboursement de frais:		
Art. 1er. — Déplacements. — § 2. — Missions et tournées des C. R. S.	43.240 F.	
Art. 2. — Alimentation. — § 3. — Alimentation des C. R. S. et complément de prime d'alimentation	3.528	
		46.768 F.
Chap. 3120. — Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile:		
Art. 2. — Entretien et fonctionnement		106.867
Chap. 3170. — Divers matériel:		
Art. 3. — Conseil national des services publics départementaux et communaux		266.000
Total		419.635 F.

Administration préfectorale

Par arrêté du 28 novembre 1952, M. Marty (Roger), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché à la disposition du ministre de la santé publique et de la population pour exercer les fonctions de directeur de l'hôpital hospice de Morlaix.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 1er septembre 1952.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Delbert (Jean), chef de division de 1re classe (préfecture de la Haute-Garonne), placé en position de service détaché depuis le 16 mai 1942 pour exercer les fonctions de directeur général du centre hospitalier régional de Toulouse, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 mai 1952.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Hert (Maurice), chef de bureau de 6e échelon (préfecture de la Haute-Marne), placé en position de service détaché depuis le 1er décembre 1947 pour exercer les fonctions d'économe de l'hôpital psychiatrique de Saint-Dizier, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1952.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Paul Noirot-Gosson, attaché de préfecture de 3e classe, 3e échelon (préfecture de la Dordogne), est placé en service détaché pour un an, à compter du 21 juin 1952, pour exercer les fonctions de chef de cabinet stagiaire du préfet de l'Hérault.

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mlle Guth (Suzanne), attaché de 2e classe, 1er échelon (préfecture du Haut-Rhin), placée en position de service détaché depuis le 4 mai 1947, est maintenue dans cette position auprès du ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions d'adjointe au chef du service commercial de l'office chérifien interprofessionnel des céréales pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 4 mai 1952.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Colombani (Jean), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, au service des renseignements généraux à Marseille, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française), pour une durée de trois ans.

Le présent arrêté aura effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé, soit le 30 octobre 1952.

Par arrêté du 19 janvier 1953, le détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) de M. Audurier (Marcel), commandant des gardiens de la paix de 1re classe, est renouvelé pour une période de deux ans, à compter du 1er mai 1951.

Commissaires divisionnaires

Par arrêté du 12 décembre 1952, l'honorariat est conféré à M. Fonteny (Fernand), commissaire divisionnaire en retraite.

Par arrêté du 19 décembre 1952, M. Leseur (Georges), commissaire principal de 1re classe, est promu commissaire divisionnaire.

Commissaires principaux

Par arrêtés du 20 août 1952:

Les dispositions de l'arrêté du 7 août 1952 portant la radiation des cadres de M. Mantion (Robert), commissaire principal de 1re classe, sous-chef du service régional de police judiciaire à Dijon, sont rapportées.

M. Mantion (Robert) est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, en application de la loi du 3 septembre 1947.

Par arrêté du 1er décembre 1952, M. Mener (André), commissaire de police de 1re classe, est promu commissaire principal de 3e classe.

Par arrêtés du 16 décembre 1952, M. Camard (René), commissaire principal de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la direction générale de la sûreté nationale.

M. Courtant (Robert), commissaire principal de 1re classe, est nommé sous-chef du service régional de police judiciaire, à Paris.

Par arrêté du 23 décembre 1952, M. Rivière (Gabriel), commissaire principal de 3e classe, est mis en congé de longue durée, avec plein traitement, pour une nouvelle période de six mois (sixième congé) en application des dispositions de l'article 93 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

Commissaires

Par arrêtés des 23 juillet et 16 décembre 1952:

Il est mis fin au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer de M. Guibert (Pierre), commissaire de 2e classe.

M. Guibert (Pierre) est réintégré et affecté au service de la sécurité publique, à Boulogne.

Par arrêté du 15 septembre 1952, M. Bardet (Pierre), commissaire de 1re classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 12 janvier 1952.

Par arrêté du 22 novembre 1952:

Il est mis fin au détachement auprès du ministère des affaires étrangères de M. Janin (André), commissaire de 1re classe.

M. Janin (André) est réintégré et affecté à la direction générale de la sûreté nationale.

Par arrêté du 3 décembre 1952, l'honorariat est conféré à M. Vergnes (Jean-Marie), commissaire de police en retraite.

Par arrêté du 22 décembre 1952:

Les dispositions de l'arrêté du 6 novembre 1952, affectant M. Four (Joseph), commissaire de 2e classe, au service de la sécurité publique à Metz, sont rapportées.

M. Four (Joseph) est maintenu en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 20 décembre 1952, M. Lafon (André), commissaire de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, au service de la sécurité publique de l'agglomération bordelaise (Pessac).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêté du 24 décembre 1952 portant attribution de la médaille d'honneur de l'aéronautique.

Ce texte est publié au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 53-18 du 16 janvier 1953 relatif à la nomination des enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et des ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve servant en situation d'activité au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe ou d'ingénieur mécanicien de 2e classe du cadre actif.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu les articles 29, 80 et 80 *bis* de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer;

Vu le décret du 5 mars 1938, modifié les 21 novembre 1939 et 13 décembre 1944,

Décrète:

Art. 1er. — Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve, servant en situation d'activité, peuvent être autorisés à effectuer un stage d'une année, dont au moins neuf mois de services effectifs à la mer, en vue de leur nomination éventuelle dans le cadre actif.

Le nombre des officiers de réserve pouvant ainsi être admis en stage est fixé chaque année par le secrétaire d'Etat à la marine, dans la limite prescrite par l'article 80 de la loi du 4 mars 1929, modifié les 2 mars 1938 et 12 avril 1939.

L'admission en stage est subordonnée aux résultats d'un examen probatoire dans les conditions fixées par un arrêté ministériel.

Pour être autorisés à se présenter à l'examen probatoire, les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve doivent réunir, au 1er novembre de l'année de l'examen, au moins trois années de service, dont au moins neuf mois de services effectifs à la mer, en situation d'activité, en qualité d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve ou d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve, et avoir été l'objet d'une proposition spéciale de l'autorité maritime les notant en dernier ressort.

Toutefois, les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve provenant des grandes écoles dont la liste est fixée en application de l'article 65 de la loi du 13 décembre 1932 pourront faire acte de candidature lorsqu'ils réuniront au 1er novembre de l'année de l'examen deux années seulement de service, dont au moins neuf mois de services effectifs à la mer, en situation d'activité comme enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve ou d'ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve.

Les intéressés peuvent être autorisés à se présenter à l'examen d'admission en stage pendant deux années consécutives.

Art. 2. — Pendant leur année de stage les candidats sont admis à l'école d'application des enseignes de vaisseau.

Les admissions en stage prennent effet du jour de la nomination au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe ou d'ingénieur mécanicien de 3e classe des aspirants provenant de l'école navale ou de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens avec lesquels ils sont admis à l'école d'application.

Art. 3. — Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école d'application sont éventuellement nommés dans le cadre actif le jour où ils ont accompli l'année de stage, dans les conditions prévues par les articles 1er et 2 ci-dessus.

La décision de nomination dans le cadre actif est prise par le secrétaire d'Etat à la marine après avis de l'autorité maritime qui les note en dernier ressort à l'expiration de leur stage.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve nommés à la même date dans le cadre actif prennent rang entre eux dans leur corps respectif avec les officiers des autres provenances promus à cette même date au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe ou d'ingénieur mécanicien de 2e classe dans l'ordre déterminé par le classement de sortie de l'école d'application.

Ceux qui n'ont pas satisfait à ces examens ou qui ne sont pas admis dans le cadre actif à l'expiration de leur stage sont, soit renvoyés dans leurs foyers, soit remis, sur leur demande, en situation d'activité après décision du secrétaire d'Etat à la marine.

Toutefois, ceux qui n'ont pas pu subir l'examen de sortie de l'école d'application pour une cause quelconque ou qui ont échoué à cet examen pour raisons de santé, peuvent sur décision spéciale du secrétaire d'Etat à la marine après avis de la commission d'examen et du commandant de l'école d'application être autorisés à se présenter l'année suivante à cet examen.

Dans ce cas ils prennent rang dans le grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe ou d'ingénieur mécanicien de 2e classe du cadre actif avec les officiers de la nouvelle promotion avec laquelle ils ont subi l'examen de sortie.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve et les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve stagiaires qui ne donnent pas satisfaction au point de vue de l'aptitude militaire, de la conduite et de la manière de servir peuvent être immédiatement congédiés.

La décision les congédiant est prise par le secrétaire d'Etat à la marine sur proposition du commandant de l'école d'application ou de l'autorité maritime dont ils dépendent. Les officiers de réserve ainsi congédiés ne peuvent pas être replacés ultérieurement en situation d'activité.

Art. 4. — Le décret du 5 mars 1938, modifié les 21 novembre 1951 et 13 décembre 1944 est abrogé.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Décret du 16 janvier 1953 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (réserve).

Par décret en date du 16 janvier 1953, sont promus dans le corps de santé de réserve de l'armée de mer:

Au grade de médecin en chef de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

M. le médecin en chef de 2e classe de réserve Barge (Paul-François-Joseph), port matriculaire Toulon.

Au grade de médecin en chef de 2e classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

MM. les médecins principaux de réserve:

Cardera (Pierre-Lucien-Félix), port matriculaire Toulon.

Lajat (Yves-Alfred), port matriculaire Toulon.

Géniaux (Pierre-Ernest-Emile-Alexandre), port matriculaire Brest.

Ragiot (Charles-Jules-Ernest-Barthélemy), port matriculaire Toulon.

Au grade de médecin principal de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

MM. les médecins de 1re classe de réserve:
Imbert (Georges-François-Justin), port matriculaire Toulon.
Laurent (Charles-Rémy-François-Marie), port matriculaire Brest.

Au grade de médecin de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

MM. les médecins de 2e classe de réserve:
Baccialone (Louis-Thérésius-Antoine), port matriculaire Toulon.
Texier (Pierre-Noël), port matriculaire Rochefort.
Biérent (Paul-Léon-Camille), port matriculaire Cherbourg.
Ozil (Francis), port matriculaire Toulon.
Barbier (Léon-Louis-Alfred), port matriculaire Cherbourg.
Desmons (François-Jean-Louis), port matriculaire Cherbourg.
Bieth (Henri-Charles), port matriculaire Toulon.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe de réserve Huitric (Jean-Henri), port matriculaire Brest.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

MM. les pharmaciens chimistes de 2e classe de réserve:
Mesple (Jean-Edmond), port matriculaire Lorient.
Bellec (Jean-Claude-François-Joseph), port matriculaire Brest.
Nivet (Henri-Marcel-Joseph), port matriculaire Rochefort.
Irunberry (Jean-Henri-Gabriel), port matriculaire Toulon.
Dumont (Pierre-Louis-Jean), port matriculaire Toulon.
Tréhin (Gildas), port matriculaire Lorient.

Au grade de chirurgien dentiste de 1re classe de réserve.

(A compter du 1er septembre 1952.)

MM. les chirurgiens dentistes de 2e classe de réserve:
Guérin (Gaston-Paul), port matriculaire Toulon.
Lucadou (Adrien-Jean-Baptiste), port matriculaire Toulon.
Hugo (André-François-Achille), port matriculaire Toulon.
Delcroix (Roger-Jean-Aimé), port matriculaire Brest.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

Extrait de la liste A établie au 1er janvier 1953.

(Référence: I. M. n° 97284 PM/1B du 23 juin 1949 et ses modificatifs.)

1. — Le présent extrait de la liste A annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du deuxième trimestre 1953, les extraits établis à la date du 1er octobre 1952 et publiés au *Journal officiel* du 13 novembre 1952.

2. — Les officiers et agents techniques dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route au cours du deuxième trimestre 1953.

Ils seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite dans les conditions précisées par l'instruction ministérielle n° 4728/2-D. C. S. S. A. en date du 19 août 1949.

Les indications relatives à l'aptitude physique et, éventuellement, aux demandes de sursis et de radiation du tour de départ devront parvenir sous le timbre de la direction centrale des essences pour le 31 janvier 1953.

A. — OFFICIERS

1. — *Ingénieurs de direction des essences.*

a) Ingénieurs principaux des essences.

1 Pellan (P.), de la direction des essences du Sud.

b) Ingénieurs ordinaires.

1 Pierron (R.-C.-M.), de la direction des essences du Sud.

II. — *Ingénieurs des travaux des essences.*

a) Ingénieurs principaux des travaux.

1 Dehove (P.-J.-J.), de la direction des essences du Nord.
2 Cambefort (P.-C.), de la direction des essences en A. F. N.

b) Ingénieur de 1re classe des travaux.

1 Devaux (C.-Ch.), de la direction des essences en A. F. N.
2 Bourgin (R.-A.-A.), de la direction des essences du Nord.

c) Ingénieurs de 2e classe des travaux.

1 Godot (R.-E.), de la direction des essences du Nord.
2 Berthonneau (G.), de la direction des essences du Nord.

III. — *Adjoints et attachés d'administration.*

a) Adjoints d'administration principaux.

1 Pons (J.-C.), de la direction des essences en A. F. N. (en sursis).

b) Attachés d'administration de 1re classe.

1 Gerardin (A.-C.-A.), de la direction centrale des essences.
2 Lebreton (P.-R.-L.), de la direction des essences en A. F. N.
3 Fohr (M.), de la direction des essences du Sud.
4 Monier (J.-H.-J.), de la direction centrale des essences.

c) Attachés d'administration de 2e classe.

1 Ors (C.-G.), de la direction des essences du Nord.
2 Lichtle (M.), de la direction des essences en A. F. N.

B. — AGENTS TECHNIQUES

a) *Agents techniques principaux des essences.*

1 Goger (F.-M.), de la direction des essences du Sud.
2 Lecoq (B.), de la direction des essences du Nord.
3 Ferbus (H.-Ch.), de la direction des essences en A. F. N.
4 Glinvielle (J.-P.), de la direction des essences du Sud.

b) *Agents techniques ordinaires des essences.*

1 Hatié (C.), de la direction des essences en A. F. N.
2 Floch (J.), de la direction des essences du Nord.
3 Artuchkine (B.), de la direction des essences en A. F. N.
4 Morvan (A.), de la direction des essences du Nord.
5 Marcerou (M.), de la direction des essences du Nord.

Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1952: page 11317, pour servir en Afrique occidentale française (pour servir hors cadres), Médecin capitaine, au lieu de: « Guiraud (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales », lire: « Guiraud (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales (pour servir au Togo) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Valdie (Marcel-Marie), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en service détaché en vue d'exercer les fonctions d'attaché financier, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mlle Lecoq (Georgette), adjoint administratif de classe exceptionnelle à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du haut commandement des forces terrestres alliées, centre Europe, en vue d'y exercer les fonctions de sténodactylographe bilingue.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er juin 1952.

Contributions indirectes.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Bousquet (Théodore-Pierre), employé de bureau de 6e échelon des contributions indirectes, est placé en service détaché à compter du 1er juillet 1952 pour la durée de son stage d'agent de constatation de la direction générale des douanes et droits indirects.

Douanes et droits indirects.

Par un arrêté en date du 6 janvier 1953, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché, auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue de leur permettre d'exercer des fonctions administratives aux services des douanes des différents territoires de l'Union française ci-dessous indiqués, des agents des douanes dont les noms suivent:

Afrique équatoriale française.

M. Sauvan (Guy-Joseph), inspecteur adjoint de 1re classe.

Cameroun.

M. Michel (Pierre-Henri), inspecteur de 2e classe.

M. Galet (Roger-Emile), inspecteur adjoint de 1re classe.

M. Perronne (Marc-Marcel-Louis), inspecteur adjoint de 2e classe, élevé à la première classe de son grade à compter du 1er août 1951.

M. Siret (Maxime), inspecteur adjoint de 1re classe.

Nouvelle-Calédonie.

M. Nega (Jean-Toussaint), inspecteur de 1re classe.

Territoire des Comores.

M. Saiz (Elie), inspecteur adjoint de 2e classe.

Le présent arrêté a effet à compter du 16 juillet 1951 pour MM. Michel, Galet et Perronne, du 1er août 1951 pour M. Nega, du 1er octobre 1951 pour M. Sauvan, du 16 février 1952 pour M. Siret et du 16 avril 1952 pour M. Saiz.

Tabacs et des allumettes.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Bouvet (André-Daniel), ingénieur en chef de 2e classe des manufactures de l'Etat, en service détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er avril 1951.

Services extérieurs du Trésor.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, MM. Poinlane (Jean), sous-chef de service du Trésor de classe spéciale, Arnaud (René), contrôleur du Trésor de 6e échelon, Guillemin (Jacques), contrôleur du Trésor de 4e échelon, Ardisson (Victor) et Tressard (Christian), agents de recouvrement du Trésor de 3e échelon, sont placés en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er juin 1951.

Par un arrêté du 6 janvier 1953 est autorisé le maintien en service détaché pour une période maximum de cinq ans, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, des agents des services du Trésor dont les noms suivent:

A compter du 1er juillet 1952: M. Jacoby (Jean), percepteur de 1re classe (2e échelon).

A compter du 16 août 1952: M. Benoit (Eugène), percepteur de 2e classe (2e échelon).

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Constant (Léopold), commis principal du Trésor de 1e classe, en service détaché en qualité d'économe du sanatorium de la Meynardie (Dordogne), est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er août 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Costes (Alexis), agent principal de recouvrement du Trésor de 2e échelon, en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Lambert (René), chef de service du Trésor de 1re classe (2e échelon), en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour la période du 1er mars au 30 septembre 1952 (régularisation).

Par arrêté du 6 janvier 1953, MM. Moret (Eugène), receveur percepteur, Pezous (Maurice), percepteur hors classe, Naillod (Gaston), percepteur de 1re classe, 3e échelon, et Tomasini (Henri), percepteur de 1re classe, 1er échelon, en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, sont maintenus dans cette position pour une période maximum de deux ans, à compter du 1er juin 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Jacquet (Louis), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon, en service détaché auprès de l'office des changes, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Dautan (Pierre-Henri), receveur percepteur, en service détaché auprès de la trésorerie aux armées, est maintenu dans cette position pour une période maximum de deux années, à compter du 1er juin 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Defaye (André), chef de service du Trésor de 2e classe (2e échelon), en service détaché à l'office des changes, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 mai 1952.

Par un arrêté du 6 janvier 1953, M. Chauchat (Pierre), percepteur hors classe, en service détaché à la direction des assurances (service des assurances contre les risques maritimes de guerre), est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 23 mai 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (beaux-arts),

Vu le décret du 10 janvier 1953 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1223 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret n° 51-1020 du 21 août 1951 concernant la composition des cabinets des secrétaires d'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (beaux-arts):

Directeur de cabinet.

M. Maurice Bonafous, préfet hors cadre.

Chef de cabinet.

M. Jacques Louis-Anteriou.

Conseiller technique.

M. Guy Villat.

Chef adjoint de cabinet.

M. Paul Mufraggi.

Chef du secrétariat particulier.

M. Louis Danchaud.

Chargé de mission.

M. André Lafferranderie.

Attachée.

Mlle de Portgamp.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 10 janvier 1953.

Fait à Paris, le 12 janvier 1953.

ANDRÉ CORNU.

Organisation des élections complémentaires au comité consultatif des universités.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la nomination des professeurs des universités;

Vu le décret du 19 décembre 1945 relatif au comité consultatif des universités, modifié par le décret du 23 février 1950;

Vu les arrêtés des 27 février et 13 mars 1950 pris pour l'application des décrets des 19 décembre 1945 et 23 février 1950 susvisés;

Vu la circulaire du 14 mars 1950 relative aux élections au comité consultatif des universités,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de pourvoir aux vacances qui se sont produites dans les différentes divisions du comité consultatif des universités, des élections complémentaires auront lieu au siège de chaque université, du 23 au 28 février 1953 inclus (premier tour de scrutin), et éventuellement du 23 au 28 mars 1953 inclus (deuxième tour de scrutin).

Art. 2. — La liste des sièges actuellement vacants est établie ainsi qu'il suit:

Division du droit.

CATÉGORIE A

1re section. — Droit privé.

Un siège (remplacement de M. Morel, décédé).

4e section. — Economie politique.

Un siège (remplacement de M. Antonelli, retraité).

Division des sciences médicales.

CATÉGORIE A

1re section. — Sciences morphologiques et biologiques.

1re sous-section: un siège (remplacement de M. Benoit, nommé professeur au Collège de France).

2e section. — Médecine.

1re sous-section: un siège (remplacement de M. Cornil, décédé).
4e sous-section: un siège (remplacement de M. Euzière, retraité).

Division des sciences.

CATÉGORIE B

1re section. — Mathématiques.

2e sous-section: un siège (remplacement de M. Lichnérowicz, nommé au Collège de France).

Division des lettres.

CATÉGORIE A

1re section. — Philosophie.

Un siège (remplacement de M. Le Senne, retraité).

5e section. — Langues vivantes et linguistiques.

4e sous-section: un siège (remplacement de M. Delpy, décédé).

Art. 3. — Les opérations de dépouillement se dérouleront le jeudi 5 mars 1953 (pour le premier tour de scrutin), et éventuellement le jeudi 2 avril 1953 (pour le deuxième tour de scrutin), au ministère de l'éducation nationale, à partir de 9 heures 30.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement supérieur, les recteurs et les doyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Constitution de la commission chargée de formuler des propositions en vue de l'établissement de la liste des membres du corps électoral du comité national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945, réorganisant le C. N. R. S., modifiée par la loi du 2 juin 1948;

Vu le décret n° 49-771 du 11 juin 1949, portant règlement d'administration publique pour l'application des textes susvisés et notamment son article 13,

Arrête:

Art. 1er. — La commission chargée de formuler des propositions en vue de l'établissement de la liste des membres du corps électoral prévu aux articles 8 à 12 du décret n° 49-771 du 11 juin 1949, est constituée ainsi qu'il suit:

Président.

M. Chatelet, doyen de la faculté des sciences de Paris.

Membres.

MM.

Bedarida, professeur à la faculté des lettres de Paris.
Berger, inspecteur général adjoint au directeur général de l'enseignement supérieur.
Bergeron, président du comité d'action scientifique de la défense nationale.
Braibant, directeur des archives nationales.
Bugnard, directeur de l'institut national d'hygiène.
Burloud, professeur à la faculté des lettres de Rennes.
Cabannes, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Cain (J.), administrateur général de la Bibliothèque nationale.
Capoecomme, doyen de la faculté des sciences de Toulouse.
Chapsal, directeur de l'institut d'études politiques de l'université de Paris
Chazy, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Chombart de Lauwe, chargé de recherches au C. N. R. S.
Chouard, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.
Coulomb, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Courrier, professeur au Collège de France.
Darmois (G.), professeur à la faculté des sciences de Paris.
Davy, doyen de la faculté des lettres de Paris.
Delbart, directeur de l'institut de recherches de la sidérurgie.
Dubois, doyen de la faculté des sciences de Clermont-Ferrand.
Esclangon, professeur à la faculté des sciences de Grenoble.
Fage, professeur au Muséum et à l'institut océanographique.
Faral, administrateur du Collège de France.
Fromont, professeur à la faculté de droit de Paris.
Grasse, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Gueron, directeur chargé du département des matières premières et du service de chimie physique au commissariat à l'énergie atomique.
Heim, directeur du Muséum national d'histoire naturelle.
Jeannenay, professeur à la faculté de droit de Paris.
Julliot de la Morandière, doyen de la faculté de droit de Paris.
Kirrmann, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg.
Labrousse, professeur à la faculté des lettres de Paris.
Lecomte, directeur de recherches au C. N. R. S.
Lemoigne, chef de service à l'institut Pasteur.
Lerol-Courhan, professeur à la faculté des lettres de Lyon.
Letort, professeur à la faculté des sciences de Nancy.
Lhomme, professeur à la faculté de droit de Paris.
Mattler, chargé de recherches au C. N. R. S.
Parlot, conservateur en chef au musée du Louvre.
Paul, docteur ès sciences.
Peres, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Poitou, attaché de recherches au C. N. R. S.
Pruvost, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Renouard, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux.
Ribaud, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Roques, professeur honoraire au Collège de France.
Rose, maître de recherches au C. N. R. S.
Sorre, directeur du centre d'études sociologiques.
Trefouel, directeur de l'institut Pasteur.
Valiron, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Verne, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Art. 2. — Après avoir procédé, conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n° 49-771 du 11 juin 1949, au classement des électeurs dont elle aura retenu les noms, dans les sections et groupes correspondant à chaque section et groupe du Comité national, la commission établira une liste provisoire comportant l'indication du classement. Cette liste pourra être consultée au centre national de la recherche scientifique ainsi que dans les établissements suivants:

Facultés de l'université de Paris.
Facultés des universités des départements.
Collège de France.
Muséum national d'histoire naturelle.

Le classement dont ils auront été l'objet sera notifié individuellement aux intéressés qui pourront éventuellement demander une rectification.

La commission examinera les demandes d'inscription sur la liste électorale des personnalités qui s'estimeraient indûment omises, ainsi que les réclamations diverses relatives au classement.

Les demandes d'inscription et les demandes de rectification seront faites sous pli recommandé adressé à M. Chatelet, président de la commission électorale du C. N. R. S., 1, rue Victor-Cousin, Paris (5e), au plus tard quinze jours francs (date de la poste) à compter: soit de la publication de la liste provisoire, soit de la date d'envoi de la notification individuelle (date de la poste).

Art. 3. — La commission fixe elle-même les modalités de son fonctionnement.

Art. 4. — Le secrétariat général de la commission est assuré par MM. Chombart de Lauwe et Poilou qui pourront être assistés d'autres membres de la commission désignés par celle-ci.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 janvier 1953, le détachement de M. Gobin (Francis), administrateur civil de 3e classe, au ministère des affaires étrangères (direction générale des relations culturelles), est renouvelé d'office pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er novembre 1951.

Par arrêté du 19 janvier 1953, le détachement de M. Erlanger (Philippe), agent supérieur de 1re classe, au ministère des affaires étrangères (direction générale des relations culturelles), est renouvelé d'office pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 19 janvier 1953, le détachement de M. Sjoberg (Yves), agent supérieur de 2e classe, au ministère des affaires étrangères (direction générale des relations culturelles), est renouvelé d'office pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er novembre 1951.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Brunet (René), professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Caen, est placé en position de détachement et mis à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à la faculté de droit de l'université Farouk Ier d'Alexandrie, du 1er octobre 1948 au 10 mars 1951.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Brusset, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est placé, à compter du 1er octobre 1952, pour une durée de cinq ans, en position de détachement et mis à la disposition de la direction de l'enseignement technique en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école centrale des arts et manufactures de Paris.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Jean-Maurice Launay, adjoint d'enseignement au lycée de la Rochelle, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur de français en Egypte.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Causse (Maurice), professeur agrégé de mathématiques, détaché au centre national de la recherche scientifique est intégré dans les cadres métropolitains au 1er octobre 1949, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de quatre ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de professeur à Madagascar.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Robert (Pierre), professeur agrégé de mathématiques, est placé en position de détachement auprès du préfet de la Seine pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'école supérieure de physique et chimie industrielle.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Ezra (Jacques), professeur de mathématiques au lycée de Lons-le-Saunier, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Guintz (Alexis), professeur licencié de lettres au collège moderne de garçons de Quimperlé, est placé en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour une période allant au maximum du 21 septembre 1951 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Defradas (Jean), professeur agrégé des lettres mis à la disposition du directeur de l'enseignement supérieur pour exercer les fonctions d'assistant à la faculté des lettres de Paris, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 19 janvier 1953, il est mis fin, au 1er octobre 1951, au détachement de M. Vigier (Philippe), professeur agrégé d'histoire auprès du secrétaire d'Etat à l'air prononcé par arrêté interministériel du 19 juillet 1948 pour exercer des fonctions à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

M. Vigier (Philippe) est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 19 janvier 1953, il est mis fin, au 1er janvier 1950, au détachement, auprès du ministre des affaires étrangères, de M. Revuz, pris par arrêté interministériel en date du 9 mars 1950.

M. Revuz (André), professeur agrégé de mathématiques, est réintégré dans les cadres métropolitains, à compter du 1er janvier 1950, et détaché, à compter de cette date, auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique jusqu'au 29 février 1952, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Bory (Charles), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mme Brean, née Méhent (Dolorès), professeur certifié de sciences, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Madrid (Espagne).

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Fraisse (Roland), professeur agrégé de mathématiques au lycée Bugeaud, à Alger, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mme Hibon, née Farge (Berthe), professeur certifié d'anglais en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er octobre 1951 et est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement à l'université d'Oxford (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mme Gillet, née Silvestre (Suzanne), professeur licencié de lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée Maréchal-Ney, à Sarrebruck (Sarre).

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Foy (André), professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de traducteur rédacteur à l'Unesco.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Goupil (Albert), adjoint d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de lecteur de culture populaire à Stuttgart.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Dolbeault (Pierre), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Delfel (Guy), professeur certifié de philosophie, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions de lecteur au centre d'études françaises de Trèves.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Barbet (Jean), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions de lecteur de français auprès de l'Union italiana cultura popolare (societa umanitario), à Milan (Italie).

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Pasqualini (Louis), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'institut scientifique chérifien.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Lefebvre (Henri), professeur certifié de philosophie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de chargé de recherches.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Pallu de La Barrière, professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Schang (Alois), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée Maréchal-Ney, à Sarrebruck.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Reffay (Georges), surveillant général, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1952, en vue d'exercer ses fonctions à l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Picot (Guillaume), agrégé, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de directeur du lycée français de Salonique.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 6 janvier 1953, Mme Ritter, née Landais, institutrice de 3e classe du département de la Seine, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juillet 1952, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer les fonctions d'agent contractuel dans les laboratoires du centre national de recherches agronomiques de Versailles.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Eury (Yves), instituteur de 1re classe du département d'Ille-et-Vilaine, est mis, à compter du 16 septembre 1952, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour exercer ses fonctions de professeur d'enseignement général à l'école de rééducation professionnelle des mutilés de Rennes.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Guenoche (René), instituteur de 3e classe du département d'Ille-et-Vilaine, est mis, à compter du 1er octobre 1952, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre pour exercer les fonctions de professeur d'enseignement général à l'école de rééducation professionnelle des mutilés de Rennes.

Par arrêté du 16 janvier 1953, M. Vatinet (Jean), instituteur de 2e classe du département du Var, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions d'instituteur au lycée du Caire (Egypte).

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Bouvier (Marcel), directeur d'école normale (9e échelon), est détaché auprès du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer pour exercer les fonctions de directeur de l'école William-Ponty à Dakar (Afrique occidentale française), pendant la période du 1er novembre 1951 au 30 septembre 1956.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Champenois (Roger), instituteur de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, à compter du 1er juillet 1946 au 30 septembre 1947, à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer ses fonctions de lecteur à l'école normale de Kusel (Allemagne).

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Potier (Jean), instituteur stagiaire du département du Pas-de-Calais, est mis, du 18 novembre 1946 au 19 février 1949, à la disposition du ministre de l'industrie et du commerce pour exercer ses fonctions de moniteur d'instruction générale dans un centre de formation professionnelle des houillères nationales du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Par arrêté du 19 janvier 1953, Mme Dubreuil, née Fallot (Micheline), rédactrice principale de 4e classe à l'inspection académique de Draguignan, continue d'être détachée auprès de la municipalité de Toulon pour exercer les fonctions de secrétaire comptable au collège moderne et technique de jeunes filles de Toulon pendant une période de trois ans, à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté du 19 janvier 1953, M. Zampa (Léon), instituteur de 4e classe du département de la Seine, est mis, pour une durée allant du 1er novembre 1946 au 30 septembre 1951, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports pour exercer ses fonctions d'inspecteur des mouvements de jeunesse et des sports.

Inspecteurs d'académie.

Par arrêté du 30 décembre 1952, sont délégués dans les fonctions d'inspecteur d'académie, à compter du 1er octobre 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent:

M. Jung (Joseph), professeur agrégé de lycée, chargé successivement des fonctions d'inspecteur d'académie au Tchad-Oubangui et en Haute-Volta.

M. Moline (René), proviseur de lycée, actuellement directeur de l'enseignement français en Indochine.

M. Papy (Henri-René), censeur de lycée, chef du service de l'enseignement faisant fonction d'inspecteur d'académie au Gabon.

M. Remondet (Albert), inspecteur primaire, chargé des fonctions d'inspecteur d'académie, chef du service de l'enseignement du premier et du deuxième degré en Afrique occidentale française.

Musées de France.

Par arrêté du 3 janvier 1953, M. François Mathey, inspecteur des monuments historiques, licencié ès lettres, ancien élève de l'école du Louvre, a été nommé conservateur au musée des arts décoratifs, à compter du 1er décembre 1952, en remplacement de M. Charles-Bernard Meiman, décédé.

Liste d'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées nationaux, des musées classés et des musées contrôlés.

Par arrêté du 18 décembre 1952, ont été inscrits:

1° Sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées nationaux:

Antiquités nationales: M. Gaudron, Mlle Henry.

Antiquités grecques et romaines: MM. Marcadé, Villard.

Antiquités orientales: M. Ghirshman.

Peintures et dessins:

Peintures: Mme Adhémar, MM. Dupont (Jacques), Genaille, Mlle Hulftegger, MM. Rebeyrol, Rudel.

Dessins: M. Sérullaz.

Sculptures: Mlle Charageat (Marguerite).

Art moderne: M. Rebeyrol.

Musées historiques: MM. Ferraton, Girardet, Mlle Jallut, M. Rousset de Pina.

Arts asiatiques (musée Guimet): Mme Monod.

Arts décoratifs: MM. Coche de la Ferté, Grodecki, Mathey (François), Messelet.

2° Sur la liste d'aptitude aux fonctions d'assistant des musées nationaux:

Antiquités égyptiennes: M. Barguet.

Peintures et dessins:

Peintures: Mme Henraux.

Dessins: Mlle Armand.

Sculptures: M. Hubert (Gérard).

Objets d'art: Mlle Brault.

Art moderne: Mmes Homolle, Lewy-Dabrigeon, Mlle Rousseau.

Musées historiques: Mlles Barnaud, Ciancioni, Mme Grégoire, Mlles Hériard-Dubreuil, Leblanc, Mme Lemaire, Mlle Litoux, Mme Paulot-Renault, M. Schulmann.

Arts asiatiques (musée Guimet): Mlle David, Mme Demoulin-Bernard, Mlles Hauchecorne, de Mallmann, Mme Viennot.

Monuments français: Mlles Berthelier, Desfarges, Mmes Duprat, de Gouriand, Mlle Mailliard (Simone).

Arts et traditions populaires: Mlle Tardieu.

Service éducatif des musées: M. Diehl.

Musée des arts décoratifs: Mme Tiffy.

3° Sur la liste d'aptitude aux fonctions de conservateur des musées classés:

Mlles Berthelier (Simone), Bouchery (Simone), MM. Chatelet (Albert), Diehl (Gaston), Mlle Fradisse (Olga) (archéologie et ethnographie), Mme Serge Gauthier, M. Grodecki (Paul), Mlles Hériard-Dubreuil (Jacqueline), Langlois (Rose), Mme Lewy-Dabrigeon, M. Mallion (Jean-Baptiste), Mlle Martin-Méry (Gilberte), M. Mesuret (Robert), Mmes Picard (Colette), Robet (Benyse), M. Rousset de Pina, Mme Sourdel (Janine) (Afrique du Nord et arts musulmans), Mlle Toury (Monique).

4° Sur la liste d'aptitude aux autres fonctions du personnel scientifique des musées classés et aux fonctions du personnel scientifique des musées contrôlés:

Mlle Baud (Marcelle), Mme Borel (Rose), MM. Boulin (Marcel) (arts et traditions populaires), Braive (Michel-François), Mlles Briguet (Marie-Françoise), Buisson (Sylvie), Chirol (Elisabeth), Clément (Jeannine), Mme Colliard-Ripert (Lucienne), Mlles Conan (Anne-Marie), Dandieu (Mireille), MM. Delagneau (Robert), Delfau (Henri), Mlle Hubert (Denise) (1), M. Jacquemin (André), Mlle Labit (Anne-Marie), MM. Lacam (Jean), Lallier (Daniel), Lapeyre (Jean), Mme Launois (Adèle), Mlles de La Vaissière (Anne-Marie), Leblanc (Marie-Louise), Mme Jean Leblanc (musées de la Corse), Mlles Lemoyne de Forges (Marie-Thérèse), Levent (Marie-Louise), MM. de Linarès (Henri) (musée de la Chasse, à Glen), le colonel Louis, Lourdou (Paul), Mlles Mahler (Denise), Maillet (Germaine), MM. Mauberna (Pierre), du Mesnil du Buisson (Robert), Mlle Neury (Aimée), M. Pérot (François), Mme Poulain (Elisabeth), Mlles Rigal (Pauline), Ringuenet (Huguette), Sargnon (Odette), MM. Schulmann (Robert), Souchal (François), Mme Souchal (Geneviève), MM. Souviron (Claude), Stieber (Arthur) (musées d'Alsace, histoire, préhistoire ou archéologie), Mme Thirion (Yvonne), Mlles Varret (Marguerite), Villié (Marie-Josèphe), Vinsot (Jeanne), Wante (musées du Maroc).

(1) Sous réserve de l'obtention du diplôme de l'école du Louvre.

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers.

MM. Allard (Pierre), Guignard (Jacques), Daugny (Daniel), Lefrere (Guy), Antonoff (Georges), Barrelly (René), Prelet (Pierre), Lavastre (Marcel), Merry (Maurice), Duilecco (Roger), Adam (Jacques), Robaglia (Christian), Silhouette (Jean-Max), Kubicki (Edouard), Tremouilles (Francis), Giordano (Jean), Houseaux (Oscar), Fusillier (Guy), Aranovitch (Eric), Benjamin (Gilles).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure de mécanique de Nantes.

Constructions mécaniques aéronautiques et navales.

MM. Le Blond, De Roeck, Tizon, Durand (Michel), Deleon, Auffredou, Pottier, Diquelou, Hatiet, Le Gall, Grangetas, Kerbourch, Bihannic, Spagnol, Coic.

Admis à titre d'étudiant des états associés.

M Dang Tu Buu.

Constructions mécaniques et civiles.

MM. Orieux, Musette, Girard, Gallien (Paul), Provost, Sayag, Castan, Basile, Romero, Guibert (Jacques), Barbe, Avril, Bourdaillet, Gallien (Claude), Crouzat.

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure des industries chimiques de Nancy.

MM. Martin (Jean), Basse (Jean), Tcherkawsky (Claude), Pages (Gabriel), Behar (Meyer), Mouret (Jean-Pierre), Lemarchand (Paul), Buscailhon (Albert), Job (Claude), Chatelet (Jean), Billaud (Gilbert), Partout (René), Noble (Maurice), Cachia (Marc), Laporte (Jean), Tracez (Jean-Charles), Ferrand (Robert), Gourdeau (Pierre), Becanne (Robert), Boulaygue (Jacques), Cousserans (Gilbert), Aberlenc (Yvan), Andrieu (André), Valle (Pierre), Krempf (Gérard), Mari (Roger), Verrier (Pierre), Chavanon (Philippe), Garnier (Michel), Perrin (Maurice), Aubry (Pierre), Bala (Stanislas), Crozon (Michel).

Liste des élèves admis au concours d'entrée de 1952 à l'école nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Grenoble.

1. — *Section hydraulique* (ordre alphabétique).

MM. Castel (Philippe), Chabert d'Hieres (Gabriel), Desmoulins (Georges), Despouys (Pierre), De La Harpe (Alain), Lion (René), Luxey (Michel), Morin (Jacques), Perrotte (Bernard), Ponsy (Jean), Tourmen (Louis), Vercasson (Michel), Virot (Michel).

2. — *Section électrotechnique* (ordre alphabétique).

MM. Avenel (Jean), Baldy-Moulinier (Bernard), Bancal (Jacques), Bardeau (Paul), Barsacq (Jean-Louis), Bellot (Pierre), Berenger (André), Berthier (Jean), Bonet d'Oleon [De] (François), Bouhaocaia Abderraouf, Castien (Jacques), Chappey (Bernard), Chevalier (Maurice), Choudens [De] (Henri), Julien (André), Jullien (Georges), Karam (Marcel), Lanteime (Jean), Larouze (Marc), Lecomte (Jean-Luc), Lengrand (Philippe), Lentz (Jean), Leroux (Guy), Lhubat (Maurice), Longequeue (Jean), Louvencourt [De] (Henri), Ly Sia, Mangeot (Alfred), Christodoclou (Christo), Coulin (Bernard), Cravero (Jean-Marie), Crocombette (François), Dahan (Simon), Denis (René), Desperrier (Jean-Michel), Donnadieu (Jacques), Egret (Jacques), Frayssinoux (Hervé), Fresco (Nisso), Gangloff (Pierre), Ghez (Gérard), Gibert (Georges), Goldenberg (Herschel), Gouraud (René), Hazan (Raymond), Jacquot (André), Musset (Paul), Pasquet (Jacques), Peres (Aimé), Perrin (Paul), Phelipon (Michel), Revol (Serge), Ribaucourt (Philippe), Roman (Jean), Romatier (Laurent), Romestan (Gérard), Roussel de Courcy (Gérard), Tapie (Roland), Thomas (Bernard), Tournon (Paul), Tronche (Robert), Verdier (Jacques), Verdet (Gérard), Vexiau (René), Vignon (Gérard).

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (faculté des sciences).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1953, page 290:

4° Physique théorique, lire: « Daudel, d'Espagnat, Jean », au lieu de: « Daudel, d'Espagnal (Jean) ».

5° Physique, 5° ligne, lire: « Denisse », au lieu de: « Donisse »; 11° ligne, lire: « Rivault », au lieu de: « Riveult »; 14° ligne, lire: « Teillac », au lieu de: « Taillac ».

8° Chimie générale, chimie minérale, chimie organique, chimie appliquée, 3° ligne, lire: « Fréon », au lieu de: « Froon »; 6° ligne, lire: « Mlle Hatem », au lieu de: « Mlle Hatom »; 9° ligne, lire: « Lumbroso », au lieu de: « Lombroso »; 11° ligne, lire: « Piaux », au lieu de: « Pieux ».

9° Chimie biologique, 1re et 2e ligne, lire: « Creac'h », au lieu de: « Creac'h »; 3e ligne, lire: « Pesson », au lieu de: « Peason ».

12° Zoologie, biologie animale, 4e ligne, lire: « Mme Gans », au lieu de: « Mme Gance »; 9e ligne, lire: « Panijel », au lieu de: « Panijol ».

13° Botanique, biologie végétale, 1re ligne, lire: « Cure », au lieu de: « Curo ».

15° Minéralogie, 1re ligne, lire: « Curien », au lieu de: « Curion ».

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (faculté des sciences).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1953, page 290:

Zoologie, 3e ligne, lire: « de Puytorac », au lieu de: « de Puyterac ».

Géologie, 2e ligne, lire: « Jauzein », au lieu de: « Jauzoin ».

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences dans les facultés des sciences.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1953, page 291:

Physique, 2e ligne, lire: « Cerf », au lieu de: « Cerg ».

Botanique, biologie végétale, lire: « Mme Hurel-Py, MM. Moyse, N'guyen Giung, Quantin », au lieu de: « Mme Hurel-Py, MM. Quantin ».

Zoologie, 1re ligne, lire: « Durchon », au lieu de: « Durehon ».

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1953, page 347, 1re colonne, 54e ligne, au lieu de: « M. Sentoine », lire: « M. Sentein »; 2e colonne, 15e ligne, supprimer: « M. Moret ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Fonds de formation professionnelle de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1953: page 381, 2e colonne, article 9, 1° Pouvoirs publics, au lieu de: « visé à l'article 3 ci-dessus », lire: « visé à l'article 4 ci-dessus »; 2° Employeurs, au lieu de: « Sept représentants des employeurs des artisans », lire: « Sept représentants des employeurs et des artisans »; article 10, au lieu de: « Le directeur des industries mécaniques et électriques de l'enseignement technique », lire: « Le directeur des industries mécaniques et électriques, le directeur général de l'enseignement technique ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décrets des 29 août, 3 octobre 1952, 5 et 8 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Ces textes sont publiés au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 15 janvier 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT SPÉCIAL.)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Domergue (Henri-Eugène), pilote à la compagnie Air Maroc. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juin 1940.

Décret du 15 janvier 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT NORMAL.)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Haguenau (Isaac-Daniel), inspecteur général des ponts et chaussées. Officier du 16 juillet 1930.

Décret du 15 janvier 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT NORMAL.)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Bonnenfant (Jean-Louis-Maurice-Augustin), directeur des bases aériennes. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 août 1947.

Décret du 15 janvier 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT NORMAL.)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que les promotions ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM

Cour (Pierre-Augustin), ingénieur en chef de la navigation aérienne. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mars 1930.

David (Marcel-André), directeur général fondateur de la Société mutuelle d'assurance aérienne. Chevalier du 16 janvier 1933.

Henry (Jean-Alphonse), inspecteur en chef, direction commerciale Air France. Chevalier du 27 juillet 1933.

Litz (René-Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Chevalier du 15 décembre 1934.

Mouthier (Louis), commissionnaire des automobiles Peugeot. Président d'honneur de l'aéro-club Bresse et Bugey. Chevalier du 6 août 1932.

Nessler (Eric-Léon), chef de centre national du service de l'aviation légère et sportive. Chevalier du 28 novembre 1935.

Sauvaire (Antoine-Marie-Paul), ingénieur subdivisionnaire au service spécial des bases et routes du département des Bouches-du-Rhône. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1929.

Décret du 15 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT NORMAL.)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Barbe (Georges-Dominique), ingénieur en chef de la météorologie; 24 ans 7 mois de services civils et militaires.

Bonafos (André-Marie-François), ingénieur ordinaire de 1re classe, service spécial des bases aériennes; 22 ans 10 mois de services civils et militaires.

Dairet (Jean-Georges), ingénieur principal d'exploitation de la navigation aérienne; 35 ans 4 mois de services civils et militaires.

Darnault (Paul-Henri), ingénieur en chef hors classe des travaux publics, directeur de l'infrastructure aéronautique en Afrique occidentale française; 28 ans 3 mois de services civils et militaires.

Deschamps (Victor-Eugène-Marie), ingénieur principal d'exploitation de la navigation aérienne; 41 ans 7 mois de services civils et militaires.

Guillon (Georges), inspecteur en chef, directeur du personnel Air France; 35 ans 1 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Ladet (Germaine), administrateur civil de 1re classe; 20 ans 7 mois de services civils.

Martin (Anne-Marie), administrateur civil; 32 ans de services civils.

Moulin (Pierre), président de l'aéro-club d'Auvergne; 31 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Pfaff (Michel-Marcel-Charles-André), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; 27 ans 6 mois de services civils et militaires.

Vivier (Auguste), ingénieur en chef de la compagnie nationale Air France; 29 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Décret du 15 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT SPÉCIAL)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Barbot (Jean-Charles), pilote, commandant de bord; 21 ans 4 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

David (Jacques), pilote à la Compagnie nationale Air France; 20 ans 4 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Talbot (Emile-Charles), chef mécanicien navigant de l'Union aéro-maritime de transport; 22 ans 10 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Villaceque (Jean-René), pilote à l'Union aéro-maritime de transport; 19 ans 5 mois de services militaires et de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 15 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT SPÉCIAL)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 janvier 1953 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Degorge-Dumas (Guy-Anselme), radio navigant à la Compagnie nationale Air France; 26 ans 8 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Dupoux (Joseph-Victor), moniteur de pilotage; 43 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Leroy (Germain), mécanicien navigant à la Compagnie nationale Air France; 28 ans 9 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Rochelle (Jean-Raymond), pilote de transport public à la compagnie Air Algérie; 28 ans 11 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Senechal (Robert), pilote de transport public; 44 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

Décret du 15 janvier 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CONTINGENT SPÉCIAL)

Par décret en date du 15 janvier 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 août 1952 portant que la nomination ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Mme Gohard-Choisnet (Marcelle), chef pilote du centre interclubs de Beynes; 18 ans de pratique professionnelle. Titres exceptionnels.

Décret du 17 janvier 1953 portant nomination d'inspecteurs généraux de 2e classe des ponts et chaussées.

Par décret en date du 17 janvier 1953, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général, sont nommés inspecteurs généraux de 2e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang au 1er janvier 1953, savoir:

Cadre des services ordinaires.

MM. Stahl (Léon), Desvignes (Louis), Martin (Louis-Jean).

Cadre des services détachés.

M. Duffaut (François).

Décret du 17 janvier 1953 portant nomination de deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 17 janvier 1953, les ingénieurs de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral) dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, sont nommés ingénieurs en chef de 2e classe, pour prendre rang au 1er janvier 1953, savoir:

MM. Thierry (Robert), Eynard (Jean).

Décret n° 53-9, modifiant le décret n° 52-43 du 7 janvier 1952, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 4 de la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 instituant un régime complémentaire de retraite au bénéfice du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1953: page 315, 1re colonne, les deux dernières lignes doivent être rétablies de la façon suivante: « ... des ministres et secrétaires d'Etat énumérés à l'article 2, notamment pour les personnels chargés des essais et réceptions et pour les personnels effectuant du travail aérien ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie et le décret du 28 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 13 novembre 1947 transférant au ministre de l'industrie et du commerce les attributions concernant la cinématographie;

Vu le décret du 25 juillet 1952 portant nomination du directeur général du centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie délègue les attributions prévues par l'article 55 de la loi du 31 décembre 1952 au directeur général du centre national de la cinématographie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DU COMMERCE

Décret du 5 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite commercial.

Décret du 5 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre du Mérite artisanal.

Ces textes sont publiés au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 22 décembre 1952 portant attribution de la médaille de la mutualité agricole.

Ce texte est publié au n° 3 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Transfert de crédits.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 51-1485 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Agriculture);

Vu la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I. — Charges communes);

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et au secrétaire d'Etat au budget au titre du budget général pour l'exercice 1952 par la loi n° 52-3 du 3 janvier 1952 et par des textes spéciaux, une somme de 136.720.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 5100 « Subventions économiques du budget des finances (I. — Charges communes) ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'agriculture, au titre du budget général, pour l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-1485 du 31 décembre 1951 et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme de 136.720.000 F applicable au chapitre 5180: « Subvention pour la limitation du prix du pain à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Guyane (Art. 2. — Subvention aux sucres en provenance de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion) ».

Art. 3. — Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1952.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Régie d'avances et de recettes du commissariat général du concours général agricole.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1951 portant institution d'une régie d'avances et d'une régie de recettes auprès du commissariat général du concours général agricole;

Vu le décret du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 portant fixation du taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions du premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1951 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« Le montant maximum des avances qui peuvent être consenties au régisseur d'avances à compter du 1er janvier 1953 est fixé à 20 millions de francs. »

Art. 2. — Les dispositions du second alinéa de l'article 9 de l'arrêté du 6 novembre 1951 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« Il est astreint à un cautionnement qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée et perçoit une indemnité de responsabilité.

« Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952. »

Art. 3. — Le commissaire général du concours général agricole au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au secrétariat d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur adjoint de la comptabilité publique,
GIBELIN.

Répartition entre les départements d'outre-mer des suppressions d'emploi de conducteurs des travaux agricoles et de gardiens de jardin, prévues par le décret n° 51-505 du 4 mai 1951.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948, et la loi n° 51-714 du 7 juin 1951, prorogée par la loi n° 50-1615 du 31 décembre 1950;

Vu le décret n° 51-501 portant aménagement des effectifs et de l'organisation de certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture, et en particulier l'article 1er, supprimant seize emplois de conducteurs des travaux agricoles et deux emplois de gardiens de jardin (départements d'outre-mer),

Arrête:

Art. 1er. — Les suppressions d'emploi de conducteurs des travaux agricoles et de gardiens de jardin (départements d'outre-mer) prévues à l'article 1er du décret n° 51-501 susvisé sont réparties comme suit entre les départements intéressés:

Guyane: suppression d'un emploi de conducteur des travaux agricoles.

Guadeloupe: suppression de quinze emplois de conducteurs des travaux agricoles et de deux emplois de gardiens de jardin.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 décembre 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Remise de débet.

Par arrêté du 31 décembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Georges Mallet, demeurant à Créteil, 85, rue des Ecoles, de la somme de 21.150 F dont il est redevable au titre de la subvention sur la viande.

Nomination de l'agent comptable du Domaine de Pompadour (Corrèze).

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, créant un Domaine de Pompadour doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière;

Vu le décret n° 47-224 du 15 janvier 1947 relatif au fonctionnement financier du Domaine de Pompadour doté de la personnalité civile;

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1947 portant nomination de l'agent comptable du Domaine de Pompadour;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Poupard (Raymond), sous-directeur des haras, appelé à d'autres fonctions, est déchargé des fonctions d'agent comptable du Domaine de Pompadour.

Art. 2. — M. Pechdo (Pierre), officier des haras, est chargé des fonctions d'agent comptable du Domaine de Pompadour.

Art. 3. — M. Pechdo fournira, en garantie de sa gestion, un cautionnement dont le montant est fixée à 360.000 F. Ce cautionnement peut être, soit constitué en numéraires ou en rentes sur l'Etat, soit être remplacée par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er novembre 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1952.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le chef du cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE ABELIN.

Genie rural.

Par arrêté du 6 janvier 1953, M. Usciati (Mathieu), ingénieur du génie rural, est détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une durée de cinq ans, à compter du 15 août 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 13 janvier 1953, la caisse de retraite de la société anonyme Gevaert-France, route de Valenciennes, à Pont-à-Marcq (Nord), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 janvier 1953, la caisse autonome de retraite et de prévoyance des employés de la société Potasse et engrais chimiques (C.A.R.E.P.E.C.), 10, avenue George-V, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 janvier 1953, la caisse de retraites de la société Shell chimie, 29, rue de Berri, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 16 janvier 1953, l'Institution de prévoyance des ouvriers Anjou-Pasquier (I.P.O.A.P.), 15, rue Pasquier, Paris (8e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Autorisation à des caisses primaires de sécurité sociale d'utiliser les bulletins d'entrée et de sortie.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 janvier 1953, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 1952 faisant à certains employeurs obligation de porter à la connaissance de la caisse primaire de sécurité sociale tout embauchage ou tout licenciement de personnel, au moyen de bulletins d'entrée et de sortie, sont applicables à compter du 1er janvier 1953 dans les circonscriptions des caisses primaires de sécurité sociale suivantes.

Caisse primaire de sécurité sociale du Tarn-et-Garonne, n° 82 G.

Union des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales de Besançon, n° 25 U.

Enregistrement et approbation de modifications statutaires de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1953, ont été enregistrées et approuvées les modifications apportées à ses statuts par la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale.

Montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, et notamment son article 81;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, est reconduit pour l'exercice 1952.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

PAUL RACON.

Montant des subventions de compensation à verser aux caisses primaires de sécurité sociale au titre de l'année 1953.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1951 modifié par l'arrêté du 21 août 1952 fixant, pour l'année 1952, le maximum des dépenses de gestion des organismes de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — § 1er. — Les caisses régionales de sécurité sociale attribuent aux caisses primaires de leur circonscription, au titre de l'année 1952, des subventions de compensation destinées à leur rembourser la fraction du prélèvement affecté à la gestion dépassant une limite fixée.

§ 2. — Le montant de la subvention attribuée au titre de la législation des assurances sociales est égal à la différence entre le montant du prélèvement effectué sur le compte assurances sociales en application des articles 2 et 3 de l'arrêté du 17 décembre 1951, modifié par l'arrêté du 21 août 1952, et une somme égale à 8,50 p. 100 des cotisations d'assurances sociales ventilées au profit de la caisse.

§ 3. — Le montant de la subvention attribuée au titre de la législation des accidents du travail est égal à la différence entre le montant du prélèvement effectué sur le compte accidents du travail en application des articles 2 et 3 de l'arrêté du 17 décembre 1951, modifié par l'arrêté du 21 août 1952, et une somme égale à 8,50 p. 100 des cotisations d'accidents du travail ventilées au profit de la caisse.

Art. 2. — Il n'est pas tenu compte, pour le calcul des subventions de compensation, des prélèvements supplémentaires pouvant éventuellement être autorisés en application de l'article 4 de l'arrêté du 17 décembre 1951, modifié par l'arrêté du 21 août 1952.

Art. 3. — Les subventions versées en application de l'article 1er sont remboursées aux caisses régionales par la caisse nationale de sécurité sociale.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

PAUL RACON.

Montant des honoraires pour examen médical de requérants à l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée, organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés;

Vu l'arrêté du 2 août 1949 complété par l'arrêté du 26 août 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les honoraires du médecin procédant à l'examen médical d'un requérant sollicitant le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, par application de l'article 2 (§ 2) de l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée, sont ceux fixés par l'arrêté prévu par l'article 43 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Les frais résultant de l'application du présent arrêté sont supportés par la caisse régionale d'assurance vieillesse et remboursés par la caisse nationale de sécurité sociale.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

PAUL BACON.

Fixation, pour l'année 1952, du montant des frais de gestion administrative afférents aux opérations relatives au régime de sécurité sociale des étudiants.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu la loi du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants certaines dispositions de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret n° 48-2006 du 31 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 septembre 1948 susvisée, et notamment l'article 7 (§ 4),

Arrête:

Art. 1er — Le montant des remises allouées, au titre des frais de gestion, aux groupements mutualistes d'étudiants assumant le rôle de sections locales universitaires, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret du 31 décembre 1948, en vue d'assurer le service des prestations de l'assurance des étudiants, est égal, par étudiant immatriculé, à 210 F pour chacun des trimestres de l'année 1952.

Art. 2. — Le montant des remises allouées, au titre des frais de gestion, aux groupements mutualistes d'étudiants assumant le rôle de correspondants locaux universitaires, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret du 31 décembre 1948, en vue d'assurer le service des prestations de l'assurance des étudiants, est égal, par étudiant immatriculé, à 21 F pour chacun des trimestres de l'année 1952.

Art. 3, § 1er. — Pour la couverture des dépenses incombant aux services généraux des caisses primaires de sécurité sociale correspondant à l'activité consacrée par ces organismes à l'assurance des étudiants, le compte de gestion administrative des caisses primaires bénéficiera d'une remise égale, par étudiant immatriculé, à 63 F pour chacun des trimestres de l'année 1952.

§ 2. — Dans le cas où la société mutualiste fait uniquement fonction de correspondant local, il est attribué aux caisses primaires de sécurité sociale, en sus du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, une remise égale à la différence entre la remise qui serait attribuée à la société mutualiste si elle faisait fonction de section locale et la remise qui lui est effectivement attribuée.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 janvier 1953.

PAUL BACON.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 janvier 1953, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Mutuelle interprofessionnelle d'entr'aide, n° 75-4654, 21, rue Manin, Paris (20e).

Suspension de décisions de la commission nationale des tarifs.

Par arrêté du 16 janvier 1953, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs en date du 8 janvier 1953 approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre le syndicat des sages-femmes de l'Ardèche et la caisse régionale de sécurité sociale de Lyon.

Par arrêté du 16 janvier 1953, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs en date du 8 janvier 1953 approuvant les tarifs inclus dans la convention intervenue entre le syndicat des sages-femmes du Gard et la caisse régionale de sécurité sociale de Montpellier.

Par arrêté du 16 janvier 1953, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application de décisions de la commission nationale des tarifs en date du 8 janvier 1953 tendant à rendre applicables sans limitation de durée, comme tarifs d'autorité dans les départements et pour les catégories de praticiens ci-après désignés, les tarifs de conventions actuellement dénoncées:

Médecin des Hautes-Alpes;
Médecins du Tarn;
Chirurgiens dentistes des Basses-Pyrénées (pays basque);
Chirurgiens dentistes du Gard;
Sages-femmes du Gard.

Fixation de la cotisation du régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins pour l'année 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1953: au sommaire et au titre, page 220, 2e colonne, au lieu de: « Fixation de la cotisation du régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins pour l'année 1952 », lire: « Fixation de la cotisation du régime d'assurance vieillesse complémentaire des médecins pour l'année 1953 ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de barème.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget en date du 5 janvier 1953, le coût de reconstitution des éléments professionnels se rapportant au « Matériel ferroviaire » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Le barème visé ci-dessus sera mis en vente ultérieurement et son prix sera fixé par un arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1953: page 629, 1re colonne, chef adjoint de cabinet chargé des relations avec le Parlement, au lieu de: « M. Maurice David, dit David-Darhac, journaliste », lire: « M. Maurice David, dit David-Darnac, journaliste ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Cabinet du ministre.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones;

Directeur du cabinet.

M. Yves Le Portz, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Philippe Clement, administrateur civil au ministère des affaires économiques.

Conseillers techniques.

M. M.-D. Indjoudjian, ingénieur des télécommunications au ministère des postes, télégraphes et téléphones.
M. Albert Brimo, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

Chef adjoint du cabinet.

M. Denis Baudouin.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Jacqueline Legaret, administrateur civil du département de la Seine.

Attachés de cabinet.

M. Bernard Leneuf (Assemblée nationale).
Mme Janine Schleiter (Conseil de la République).

Chargé de mission.

M. Jean Rista.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet du 8 janvier 1953 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953.

ROGER DUCHET.

Délégations de signature.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 8 janvier 1953 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Yves Le Portz, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953,

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 8 janvier 1953 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Philippe Clement, chef du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953.

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Farat, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions:
MM. Le Mouel, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Lauzon, directeur du personnel;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,
ont délégation permanente du ministre des postes, télégraphes et téléphones pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général renvoie à leur signature.

Dans les mêmes conditions, MM. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, et Bertois, sous-directeur chargé du service social, sont habilités à signer les liquidations de dépenses, les engagements de dépenses qui ne soulèvent pas de question de principe et dont le montant n'excède pas vingt millions de francs, ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas vingt millions de francs.
M. Begoud, sous-directeur à la direction du personnel, est habilité à signer les arrêtés de concession, d'annulation des pensions de retraite, les arrêtés portant concession des prestations de l'assurance invalidité du régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953.

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,
Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, est habilité par délégation du ministre des postes, télégraphes et téléphones:
A émettre toutes ordonnances de payement et de délégation;
A signer toutes pièces,
concernant les dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dumas, les mêmes prérogatives sont transférées à M. Gemptel, administrateur de classe exceptionnelle, chef du bureau de l'ordonnancement général et de la comptabilité administrative centrale.

Art. 2. — M. Lormant, administrateur de 1re classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les extraits d'ordonnances de délégation, les bordereaux de reprises de crédits et tous autres ordres d'annulation se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 3. — M. Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent, est habilité à signer toutes ordonnances de payement et de délégation, bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation et bons de payement ainsi que toutes pièces concernant les dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Usclat, directeur, la délégation de signature est transférée à MM. Gorrand, directeur adjoint, et Chinaud, sous-directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Usclat, Gorrand et Chinaud, cette délégation est transférée à M. Castex, administrateur de 1re classe.

Art. 4. — M. Schalck, administrateur de 1re classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les bordereaux d'émission et extraits d'ordonnances de délégation, se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

Art. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 6. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1953.

ROGER DUCHET.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination des membres des commissions.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 20 janvier 1953.

N° 4965 (1). — Projet de loi relatif à la compétence et au fonctionnement de la chambre de la cour d'appel de Fort-de-France détachée à Cayenne et tendant à autoriser la délégation à ladite chambre des conseillers de la cour d'appel de Fort-de-France (renvoyé à la commission de la justice).

N° 5023 (1). — Proposition de loi de M. Meck relative au régime de pension du personnel des anciennes fabriques privées de tabac et d'allumettes des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle intégré dans les services d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes de l'Etat en vertu du décret-loi du 30 octobre 1935 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5124. — Proposition de loi de M. Frugier portant création d'un institut du riz (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5135 rectifié. — Avis de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur le rapport fait au cours de la précédente législature (repris le 21 novembre 1951) au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. Patinaud tendant à supprimer le reçu pour solde de tout compte en matière de salaires.

N° 5150. — Proposition de loi de M. Charpentier relative au statut de la formation professionnelle agricole et ménagère agricole renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5154. — Rapport de M. Guislain, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à fixer le statut et les attributions de l'institution nationale des invalides.

N° 5216. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont relative à la solde nette servant de base aux soldes de dégagement (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5232. — Proposition de résolution de M. Bernard Manceau tendant à inviter le Gouvernement à faciliter la création de caisses de caution mutuelle et de groupements pour le préfinancement des exportations dans l'industrie du textile et dans l'industrie du cuir et de la chaussure (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 5235 (1). — Rapport de M. de Tinguy, au nom de la commission des finances, sur les dix propositions de loi et les soixante-dix-huit propositions de résolution tendant à venir en aide aux victimes des calamités publiques.

N° 5237. — Proposition de résolution de M. Ramonet tendant à inviter le Gouvernement de mettre à l'étude un projet routier de grand itinéraire entre la Rochelle—Châteauroux—Zurich (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 5241. — Proposition de loi de M. Charpentier tendant à la création dans les livres de la caisse nationale du crédit agricole d'un compte spécial dit: « Compte d'équipement rural et de modernisation agricole » (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 5250. — Proposition de résolution de M. Vendroux tendant à inviter le Gouvernement à suspendre l'application du décret du 30 juillet 1952 fixant les conditions de liquidation et de perception des droits de mutation à titre gratuit sur certains biens affectés par des événements de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 5255 (1). — Proposition de résolution de M. Ramarony tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide immédiate aux victimes des inondations qui ravagent Bordeaux, les villes de banlieue et certains secteurs du département de la Gironde et à prendre toutes dispositions pour éviter le retour de pareilles catastrophes (renvoyée à la commission des finances).

N° 5260. — Proposition de résolution de M. Joseph Dumas tendant à inviter le Gouvernement à prendre avant le 1er février 1953 une décision concernant la date des vacances scolaires (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 5261. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle relatif aux demandes de mise en liberté provisoire (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5263. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre relative aux maxima de ressources prévus pour l'attribution de la carte sociale des économiquement faibles (renvoyée à la commission de la famille).

N° 5265. — Proposition de loi de M. Penoy tendant à assurer aux vieux travailleurs retraités, comptant au moins quarante ans de présence dans le même établissement, des ressources correspondantes au montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (renvoyée à la commission du travail).

N° 5268 (1). — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide aux agriculteurs victimes des inondations du Haut-Rhône dans le canton de Morestel (Isère) (renvoyée à la commission des finances).

N° 5271. — Proposition de loi de M. Guislain tendant à indemniser les déportés et internés de la guerre 1914-1918 relevant des lois du 6 août 1948 portant statut des déportés et internés de la Résistance et du 7 septembre 1948 portant statut des déportés et internés politiques, des dommages et pertes de biens subis à l'occasion de leur déportation et de leur internement (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5273. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à réprimer la vente spéculative des immeubles à usage d'habitation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5275. — Proposition de résolution de M. Francis Leenhardt tendant à inviter le Gouvernement à accorder la parité de traitements entre les gradés et gardiens de la police d'Etat et les gradés et gardiens de la police municipale de Paris (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5277. — Proposition de loi de M. Ballanger tendant à abroger le deuxième paragraphe de l'article 2 et le dernier alinéa de l'acte dit loi du 3 juillet 1941 portant réforme du régime des retraites des employés et agents des départements, communes, établissements publics départementaux et communaux et à modifier l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et, par voie de conséquence, l'article 63 du décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5278. — Proposition de résolution de Mme Rabaté tendant à inviter le Gouvernement à prendre en charge l'augmentation du taux de pension appliquée aux élèves sages-femmes et à rétablir le régime facultatif d'internat pour toutes les élèves sans distinction, célibataires ou mariées, mères de famille ou non (renvoyée à la commission de la famille).

N° 5279. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski tendant à compléter l'article 35 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5287 (1). — Proposition de résolution de M. Goudoux tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir d'urgence un crédit de 30 millions de francs destinés à apporter un premier secours immédiat aux sinistrés de la ville de Brive et des environs, victimes de la récente crue de la Corrèze; 2° à accorder aux sinistrés un dégrèvement fiscal correspondant aux pertes subies; 3° à ordonner d'urgence les travaux nécessaires pour modifier les barrages établis sur la Corrèze par la construction de vannes mobiles (renvoyée à la commission des finances).

N° 5288. — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos tendant à reviser la Constitution en vue d'assurer le respect des principes inscrits dans son préambule et d'accentuer son caractère démocratique (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5290 (1). — Résolution, adoptée par le Conseil de la République, demandant à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale).

N° 5291 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 5300 (1). — Proposition de résolution de M. Goudoux tendant à inviter le Gouvernement: 1° à ouvrir d'urgence un crédit de 60 millions de francs destiné à apporter un premier secours immédiat aux sinistrés de la vallée de la Dordogne dans le département de la Corrèze; 2° à empêcher formellement la violation de la marge de sécurité de remplissage des barrages, cause principale du sinistre; 3° à accorder un dégrèvement fiscal correspondant aux pertes subies; 4° à construire rapidement le barrage de compensation du Sablier (renvoyée à la commission des finances).

N° 5308. — Proposition de loi de M. René Schmitt tendant à réglementer l'accès en France des équipages de bateaux de commerce appartenant à certaines nationalités (renvoyée à la commission de la marine marchande).

(1) Tirage restreint.

Nomination du bureau de l'Assemblée nationale.

Dans sa séance du 13 janvier 1953, l'Assemblée nationale a nommé M. Edouard Herriot, président.

Dans sa séance du 14 janvier 1953, l'Assemblée nationale a nommé:

Vice-présidents: MM. André Le Troquer, André Mercier (Oise), Fernand Bouxom, Gaston Palewski, André Mutter, André-Jean Godin.

Secrétaires: MM. Apithy, Bentounès, Mme Degrond, MM. Alphonse Denis, Joseph Dumas, Mme Estachy, MM. Liquard, Pierre Meunier, Peytel, Marcel Ribère, Said Mohamed Cheikh, Sibué, Smaïl, Souquès.

Questeurs: MM. Charlot, Joubert, Louis Martel.

Listes des candidats aux commissions générales, à la commission des immunités parlementaires et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 16 janvier 1953, en exécution de l'article 16 du règlement.

Commission des affaires économiques

MM. Anthonioz, Babet (Raphaël), Bengana (Mohamed), Billiemaz, Blachette, Calliot (Olivier), Castera, Catoire, Catrice, Catroux, Charret, Chatenay, Chausson, Christiaens, Costes (Alfred) (Seine), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Klock, Lebon, Lenormand (Maurice), Levacher, Mabrut, Marcellin, Maurice-Bokanowski, Morève, Nazi-Boni, Paquet, Penoy, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Pronteau, Quénard, Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Commission des affaires étrangères

MM. Aujoulat, Aumeran, Barrès, Beaumont (de), Billotte, Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Chambrun (de), Chastellain, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Devinat, Faure (Edgar) (Jura), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Gouin (Félix), Hettier de Boislambert, Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel) (Seine), Menthon (de), Mitterand, Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schneiter, Mme Sportisse, MM. Vassor, Vendroux, Verdier.

Commission de l'agriculture

MM. Aubin (Jean), Bapst, Baurens, Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bourdellès, Bricout, Briot, Cavelier, Charpentier, Deliaune, Detœuf, Florand, Fourvel, Garavel, Guitton (Antoine) (Vendée), Ihuel, Kauffmann, Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Mouchet, Noe (de la), Ould Cadi, Paul (Gabriel), Pelleray, Pinvidic, Prigent (Tanguy), Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tourtaud, Tremouilhe, Tricart, Vefneuil.

Commission des boissons

MM. Ait Ali (Ahmed), Bapst, Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Commentry, Conte, Delbez, Delcos, Deliaune, Fabre, Fouques-Duparc, Garavel, Gau, Gourdon, Guichard, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Kuehn (René), Laborbe, Mme Laissac, MM. Lalle, Laplace, Lenormand (André), Liquard, Méhaignerie, Monin, Ould Cadi, Paternot, Quinson, Renaud (Joseph) (Saône-et-Loire), Rey, Mme Roca, MM. Waldeck Rochet, Salvre (de), Seynat, Sourbet, Taillade, Thibault, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil, Zunino.

Commission de la défense nationale

MM. Abelin, Arnal, Auban (Achille), Badie, Bartolini, Bayrou, Benouville (de), Billat, Bouret (Henri), Bouvier O'Cottereau, Bruyneel, Cadi (Abd-el-Kader), Capdeville, Christiaens, Commentry, Crouzier, Daladier (Edouard), Deboudt (Lucien), Ducos, Frédet (Maurice), Guyot (Raymond), Joinville (Alfred Malleret), Koenig, Kuehn (René), Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Ou Rabah (Abdelmadjid), Pierrebourg (de), Mme Prin, MM. Reille-Soult, Taillade, Triboulet, Villeneuve (de), Villon (Pierre).

Commission de l'éducation nationale

MM. Baudry d'Asson (de), Bêche (Emile), Begouin, Billères, Binot, Bourgeois, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Cogniot, Delsonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gau, Gilliot, Giovoni, Guérard, Guissou (Henri), Houphouet-Boigny, Kir, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Sciellour, Maga (Hubert), Mlle Marzin, MM. Montgolfier (de), Pierrard, Prélot, Prigs, Raingeard, Rincent, Salah (Menouar), Schmittlein, Signor, Soustelle, Thamier, Thibault, Velonjara, Viatte.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique

MM. André (Adrien) (Vienne), Arbeltier, Barbier, Barrier, Barrot, Béné (Maurice), Billiemaz, Cayeux (Jean), Charret, Chassaing, Cochart, Coirre, Conombo, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Guislain, Huel, Jacquet (Michel) (Loire), Lacaze (Henri), Mmes Lempereur, de Lipkowski, MM. Liurette, Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Montgolfier (de), Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Raingeard, Ranaivo, Regaudie, Mme Roca, MM. Rousseiot, Savale, Segelle, Sou, Vergès, Mme Vermeersch, M. Villard.

Commission des finances

(Membres titulaires).

MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Duclos (Jacques), Estradère, Faggianelli, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lacoste, Lamps, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Leenhardt (Francis), Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Ulver, Vallon (Louis).

(Membres suppléants.)

MM. Arnal, Bouret (Henri), Boutavant, Charlot (Jean), Charpentier, Conombo, Dassault (Marcel), Delcos, Diethelm, Guérard, Guiguen, Hénault, Isorni, Jarrosson, Lafay (Bernard), Lapie (Pierre-Olivier), Lebon, Liauley (André), Mamadou Konaté, Métayer, Sauer, N...

Commission de l'intérieur

MM. Astier de La Vigerie (d'), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrier, Ben Aly Cherif, Bendjelloul, Ben Tounès, Cadi (Abd-el-Kader), Camphin, Carlini, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chevallier (Jacques), Coirre, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Dejean, Delmotte, Demusois, Dezarnaulds, Durroux, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guthmuller, Hakiki, Haumesser, Jacquet (Michel) (Loire), Nenon, Pantaloni, Provo, Quilici, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Salah (Menouar), Salvre (de), Serafini, Smaïl, Solinhac, Mme Sportisse, MM. Thomas (Eugène) (Nord), Tirolien, Valle (Jules), Véry (Emmanuel), Wagner.

Commission de la justice et de législation

MM. Aujoulat, Bardon (André), Benbhamed (Mostefa), Briffod, Carlini, Chamant, Cherrier, Couderl, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Galy-Gasparrou, Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Kriegel-Valrimont, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Mamadou Konaté, Maton, Michaud (Louis) (Vendée), Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro Giafferri (de), Ninine, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Rabaté, MM. Reille-Soult, Rolland, Salliard du Rivault, Sissoko (Fily-Dabo), Tracol, Valentino, Vigier, Wasmer.

Commission de la marine marchande et des pêches

MM. Aubame, Audeguil, Becquet, Bettencourt, Bignon, Bissol, Boganda, Bourdellès, Bouret (Henri), Capdeville, Cermolacce, Coudray, Dassonville, Defferre, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Félix-Tchicaya, Gaborit, Golvan, Goubert, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Liquard, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Nigay, Oopa Fouvanaa, Pantaloni, Pinvidic, Reeb, Ribère (Marcel) (Alger), Rousseau, Savale, Schmitt (René) (Manche), Sesmaisons (de), Siefridt, Signor, Smaïl, Sourbet, Tirolien.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Anthonioz, Arnal, Barbier, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Bichet (Robert), Chupin, Coulon, Couston (Paul), Dommergue, Dufour, Faraud, Febvay, Félix-Tchicaya, Fouques-Duparc, Goivan, Gracia (de), Henneguelle, Hulin, Le Cozannet, Le Sénéchal, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Mazel, Médecin, Midol, Montillot, Moynet, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Mme Prin, MM. Puy, Regaudie, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Serafini, Sibué, Souquès (Pierre), Tracol, Vergès.

COMMISSION DES PENSIONS

MM. Ait Ali (Ahmed), Auban (Achille), Badie, Bechir Sow, Begouin, Bendjellout, Berthet, Bignon, Casanova, Cherrier, Condat-Mahaman, Devemy, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Draveny, Forcinal, Mme Gabriel-Péri, MM. Garnier, Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Hakiki, Huel, Hulin, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Mamba Sano, Mekki, Morève, Mouchet, Mouton, Naroun Amar, Nazi-Boni, Paternot, Peltre, Pradeau, Rosenblatt, Sanogo Sekou, Sauvajon, Tourné, Valle (Jules).

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Astier de La Vigerie (d'), Baylet, Ben Tounès, Berthet, Bettencourt, Bouhey (Jean), Brusset (Max), Cagne, Catrice, Catroux, Chaban-Delmas, Conte, Coudert, Mme Degrond, MM. Desson, Dupuy (Marc), Fajon (Etienne), Flandin (Jean-Michel), Mme François, MM. Galy-Gasparrou, Gaulle (Pierre de), Gosset, Gouin (Félix), Grenier (Fernand), Huzues (Joseph-André) (Seine), Hulin-Desgrées, Jarrosson, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lecanuet, Legendre, Léotard (de), Loustaunau-Lacau, Lucas, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Moustier (de), Nocher, Patinaud, Puy, Sauvajon, Secrétain, Vigier, Wagner.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Aubin (Jean), Aubry (Paul), Bénard (François), Bessac, Bichet (Robert), Boisdé, Bouvier-O'Cottereau, Caliot (Olivier), Cassagne, Catoire, Chabenat, Chupin, Couston (Paul), Coutant (Robert), Delxonne, Desgranges, Deshors, Mme Duvernois, MM. Elain, Furaud, Goudoux, Guichard, Krieger (Alfred), Labrousse, Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Le Sciellour, Linet, Mallez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Muller, Peytel, Pierrebourg (de), Salliard du Rivault, Sibué, Sion, Tileux, Valabrègue, Védrines, Zodi Ikhia.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Binot, Brault, Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Dametie, Dassault (Marcel), Degoutte, Elain, Fouyet, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Gravoille, Grunitzky, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Klock, Lafay (Bernard), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Levindrey, Midol, Montjou (de), Nisse, Notebart, Pebellier (Jean), Pelleray, Peltre, Petit (Eugène Claudius), Pierrard, Prache, Prot, Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Baylet, Bengana (Mohamed), Boscary-Monsservin, Brahimi (Ali), Bruyneel, Chamant, Chambrun (de), Defos du Rau, Dejean, Delachenal, Delbez, Demusois, Dronne, Duclos (Jacques), Duquesne, Fouchet, Gaillemin, Gaumont, Genton, Gosset, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Guille, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Lejeune (Max), Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Métayer, Mignot, Minjoz, Moisan, Moro Giafferri (de), Noe (de la), Ouedraogo Mamadou, Prélot, Schaff, Turines, Valabrègue, Villon (Pierre), Wolff.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Antier, Apithy, Aubame, Béchard (Paul), Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Brusset (Max), Cermolacce, Césaire, Coffin, Defferre, Devinat, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Estèbe, Fabre, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Halleguen, Hénault, Juglas, July, Kriegel-Valrimont, Laforest, Magendie, Mailhe, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Ninine, Paul (Gabriel), Ranaivo, Révillon (Tony), Roucaute (Gabriel), Said Mohamed Cheikh, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Villeneuve (de), Yacine (Diallo).

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. André (Adrien) (Vienne), Arbellier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (François), Camphin, Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Coulon, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Diethelm, Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Fouyet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Gueye Abbas, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Liautey (André), Linet, Mailhe, Meck, Musmeaux, Paquet, Patinaud, Perrin, Petit (Eugène Claudius), Renard (Adrien) (Aisne), Samson, Sion, Tileux, Turines, Valentino, Viatte.

COMMISSION DES IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

(Membres titulaires.)

MM. Boscary-Monsservin, Briffod, Coudert, Crouzier, Delcos, Delmotte, Félice (de), Flandin (Jean-Michel), Gaillemin, Godin, Gourdon, Grimaud (Henri), Grousseaud, Lacaze (Henri), Loustaunau-Lacau, Mazuez (Pierre-Fernand), Montillot, Pierrard, Pronteau, Secrétain, Tourné, Yacine (Diallo).

(Membres suppléants.)

MM. Aubin (Jean), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bartolini, Baylet, Coffin, Damette, Duveau, Genton, Guérard, Halbout, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Léotard (de), Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mlle Marzin, MM. Mazel, Mignot, Molinatti, Montalat, Rey, Schmitt (René) (Manche), Taillade, Vigier.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Bouvier O'Cottereau, Chastellain, Darou, Draveny, Dufour, Duquesne, Galy-Gasparrou, Kuehn (René), Sauer, Sourbet, Taillade.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 31 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le jeudi 22 janvier 1953, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mardi 20 janvier 1953.

Commission de comptabilité, à dix-neuf heures. — Local n° 221.

Commission de la défense nationale, à dix-sept heures trente. — Local n° 213.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix-neuf heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix-sept heures trente. — Local de la commission.

Commission de la presse, à dix-neuf heures. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matière musulmane. (N°s 529 et 652, année 1952. — M. Delrieu, rapporteur). (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 47 du code civil. (N°s 521 et 655, année 1952. — M. Carcassonne, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 217 du code pénal. (N°s 602 et 656, année 1952. — M. Gaston Charlet, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement. (N°s 538 et 669, année 1952. — M. Bouquerel, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant majoration des pensions exceptionnelles. (N°s 489 et 661, année 1952. — M. Chapalain, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un droit de retrait au profit des locataires ou occupants en cas de vente d'immeubles par appartements et à modifier la loi n° 48-1300 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. (N°s 472, 629 et 641, année 1952. — M. Jean Bolvin-Champeaux, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 20 janvier 1953.

N° 668 (année 1952). — Proposition de résolution de M. Monichon tendant à apporter une aide immédiate aux victimes des inondations de Bordeaux.

N° 3. — Proposition de résolution de M. Restat tendant à affecter à nouveau le prélèvement sur le produit de la loterie nationale à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles.

N° 5. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

N° 8. — Rapport général de M. Jean Berthoin sur les projets de loi portant fixation du budget 1953.

N° 9. — Rapport de M. Jean Berthoin sur le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 22 janvier 1953, à dix heures (local n° 221):

Examen pour avis du budget du ministère de l'intérieur (n°s 637, 662, année 1952).

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 21 janvier 1953, à dix heures quinze (local n° 213):

I. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 664, année 1952) relatif au règlement, en cas de décès de l'assuré en temps de guerre, des contrats d'assurance en cas de vie souscrits auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de la caisse nationale d'assurance en cas de décès.

II. — Désignation d'un commissaire pour suivre les travaux de la commission des finances (art. 26 du règlement).

III. — Examen du rapport de M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 567, année 1952) tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la convention concernant les stagiaires signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles.

IV. — Examen du rapport de M. Reynouard sur la proposition de loi (n° 606, année 1952) relative à l'honorariat des anciens conseillers prud'hommes.

V. — Examen du rapport de M. Tharradin sur la proposition de loi (n° 645, année 1952) tendant à modifier l'article 19 de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail.

VI. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 22 janvier 1953, à quatorze heures trente, au local n° 213.

Réunions de commissions du mardi 20 janvier 1953.

Commission de comptabilité à quatorze heures trente. — Local n° 272.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à quatorze heures trente. — Local n° 202.

Sous-commission « Entreprises nationalisées », première suspension. — Local de la commission des finances.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le samedi 7 février 1953.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 4 février 1953, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

4° Une copie de leurs titres universitaires;

5° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

6° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français, de sexe masculin, et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 7 février 1953, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront en outre être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 25 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront à partir du 13 janvier 1953 au directeur du service sténographique du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 20 janvier 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Piéri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à établir un nouveau plan de scolarisation pour l'Algérie et à le doter de ressources suffisantes, tant algériennes que métropolitaines, en vue d'assurer la scolarisation totale dans les délais prévus par le décret du 27 novembre 1944. (N°s 215 et 451, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production. (N°s 235, année 1951, et 443, année 1952. — M. Schmitt, rapporteur; et n° 9, année 1953. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Louis Delmas, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Cortinchi et des membres du groupe d'action économique et sociale tendant à inviter le Gouvernement à faire inscrire au programme F. I. D. E. S. 1951-1952 un crédit de 50 millions pour l'industrialisation de la production du karité au Soudan. (N°s 141, année 1951, et 465, année 1952. — M. Schock, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Georges Monnet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 20 janvier 1953.

N° 2 (1). — Proposition de M. Cornet tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la création d'un établissement scolaire du deuxième degré à Colomb-Béchar (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 5 (1). — Proposition de M. Cornet tendant à demander au Gouvernement d'étudier les mesures propres à amorcer une politique du logement dans la France d'outre-mer en liant la découverte de nouvelles ressources à la taxation des boissons nocives pour la santé publique, tant par l'accroissement des droits globaux que par l'imposition particulière et graduée suivant le degré toxique, de chaque consommation prise dans les lieux de consommation (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 9 (1). — Avis par M. Louis Delmas, au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (n° 235, année 1951) de M. Laurin, tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 19 janvier 1953.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 12 janvier au 17 janvier 1953:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1695. — Le code du travail bulgare de 1951..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 francs; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 125. — U. R. S. S..... 50 F.

N° 215. — Grande-Bretagne ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

N° 2573. — Europe (La Grande-Bretagne et l'armée européenne. — La campagne de Norvège en 1940)..... 20 F.

N° 2574. — U. R. S. S. (Le mythe du travail facile. — La nouvelle émigration russe)..... 20 F.

N° 2575. — Afrique (La tragédie du Kenya. — Bloc national en Egypte ?)..... 20 F.

N° 2576. — Allemagne (Le rôle de l'armée allemande est encore incertain. — Le rôle des partis bourgeois en zone soviétique)..... 20 F.

N° 2577. — Orient-Occident (L'unité de l'Islam. — Nouveau Japon. — Le projet de code hindou)..... 60 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 263 du 13 janvier 1953 présente, notamment: La mise en œuvre du marché commun charbon-acier. — La conférence économique du Commonwealth (I. — Les problèmes économiques du Commonwealth).

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Cahiers français d'information.**

N° 219 du 1er janvier 1953 présente, notamment: La villa Médicis et l'académie de France à Rome. — La sécurité des transports dans l'industrie du pétrole.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — **Revue du ministère de l'agriculture.**

N° 1 de janvier 1953 présente, notamment: Le cinéma et l'évolution du monde rural. — Les animaux de ferme en 1952.

Le numéro..... 150 F.

Abonnement à la « Revue du ministère de l'agriculture »: un an, 1.500 F.

VII. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 246 du 17 janvier 1953 présente, notamment, en variétés statistiques: Accidents corporels de la circulation routière en 1951.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnements à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur de recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

La présidence du conseil (Direction de la documentation) a fait paraître:

LE GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS ET DE LEUR FAMILLE

1re partie: Conditions de séjour en France.

2e partie: Conditions de travail en France.

3e partie: Droits et obligations des étrangers en France.

4e partie: La naturalisation française.

Ce guide est remis, par le ministère du travail, à tous les travailleurs étrangers en France, ainsi qu'à ceux qui désirent se documenter sur les conditions du séjour en France.

Il est publié en langues française, allemande, espagnole, italienne et polonaise.

Il peut être demandé:

En province:

A la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre.

A la préfecture (bureau des étrangers).

A la direction départementale de la population.

Au service social de la main-d'œuvre étrangère.

A Paris et dans le département de la Seine:

A la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre (service de la M. O. E.), 391, rue de Vaugirard, Paris (15e).

A la préfecture de police (bureau des étrangers), rue de Lutèce, Paris (4e).

A la direction départementale de la population, 21, avenue de l'Opéra, Paris (1er).

Au service social de la main-d'œuvre étrangère (service social d'aide aux émigrants), 391, rue de Vaugirard, Paris (15e).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance du Danemark.

Il est ouvert à l'importation un contingent de 2.000 tonnes de beurre originaire et en provenance du Danemark.

La réalisation de cette opération aura lieu dans les conditions suivantes:

1° Par dérogation aux dispositions de l'article 2 et du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, l'importation donnera lieu à la délivrance, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris;

2° L'importation portera uniquement sur du beurre frais non salé. Il devra être conditionné en fûts de 50,8 kg. poids net, et logé dans cet emballage soit sous double papier sulfurisé, soit sous papier aluminium, soit sous papier parcheminé spécial. Il devra être conforme à la définition légale, à savoir:

Humidité: inférieure ou au plus égale à 16 p. 100;

Non beurre, inférieur ou au plus égal à 2 p. 100.

Il devra, en outre, présenter toutes les caractéristiques d'une qualité saine, loyale et marchande, et être apte à un stockage d'au moins quatre mois;

3° Les importateurs titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers devront déposer au groupement national des produits laitiers, au plus tard le dixième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et sous double enveloppe, les offres qu'ils auront reçues des exportateurs danois.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ci-après:

« Groupement national des produits laitiers, boîte postale Paris 228-09, 7, rue Scribe, Paris (9e) ».

L'enveloppe intérieure, cachetée à la cire, portera seulement la mention:

« Appel d'offres du ..... Beurre du Danemark.

« A n'ouvrir que par la commission du dépouillement ».

Au vu du résultat du dépouillement, le groupement national des produits laitiers délivrera aux importateurs, sur sa licence globale, des certificats d'imputation qui permettront le dédouanement au nom de chaque intéressé.

Ces certificats ne seront délivrés que lorsque les importations auront financé les opérations, en versant audit groupement les sommes correspondant au montant de l'accréditif nécessaire à l'envoi de la marchandise;

4° Les importateurs devront s'engager:

a) A mettre en stockage les beurres importés, en frigorifiques publics ou privés, selon les conditions fixées par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et qui leur seront communiquées par le groupement national des produits laitiers. En cas de stockage dans un frigorifique privé, l'importateur sera dans l'obligation d'adresser au groupement national des produits laitiers, à titre de caution, un chèque représentant 5 p. 100 de la valeur de la marchandise. Mainlevée totale ou partielle de cette caution sera donnée par le groupement national des produits laitiers au fur et à mesure de l'émission des bons de déblocage;

b) A ne mettre ces beurres en consommation que sur instructions du ministre de l'agriculture. Ces instructions, qui leur seront communiquées par le groupement national des produits laitiers, fixeront les conditions de sortie (destination, date, etc.). Au cas où la vente des beurres donnerait lieu à plus-value, les sommes provenant de ces plus-values seront reversées dans des conditions fixées ultérieurement;

c) A procéder, le cas échéant, à toute rotation que pourrait leur prescrire le ministre de l'agriculture.

Ministère du budget et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1953.

Le tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1953 aura lieu le mercredi 21 janvier 1953, à vingt heures trente en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de son intention de mettre en vigueur, le 19 janvier 1953, un premier supplément au tarif international pour le transport des citrons, mandarines et oranges, par wagon complet, à grande vitesse, de Cerbère, Hendaye, Marseille-Maritime, Port-Vendres-Ville et Sète, à certaines gares du chemin de fer fédéral allemand (édition du 1er novembre 1952).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 15 janvier 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis, à l'homologation ministérielle, la proposition d'étendre à la fécule de manioc, à partir du 1er mars 1953 les dispositions prévues au paragraphe III, chapitre 3 du tarif n° 2, pour la fécule de pommes de terre.

(*Paris, le 15 janvier 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 25 janvier 1953 dans le chapitre 106 du tarif n° 14, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 14

CHAPITRE 106. — Région Ouest.

§ I. — Acier ou fer laminé ou profilé non dénommé (14).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

.....

§ II. — Câbles et fils métalliques non dénommés (442).

(Applicable jusqu'au 30 juin 1954.)

De Caen au Havre et exportés par ce port, par wagon chargé de 20 tonnes, barème 7 $\frac{1}{2}$

(*Paris, le 20 janvier 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'apporter les aménagements suivants aux tarifs n°s 15 et 104:

TARIF N° 15

.....

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de	RELATIONS à	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXE de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
§ IV. — Chemin de fer de Denain-Forges à Lourches (voie normale).	Fuel oil en wagons-réservoirs (503) (+).	Une gare de la S. N. C. F.	Denain-Forges.	Chap. 3, § I B.	»	»
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

TARIF N° 104

.....

Tableau des réseaux secondaires participant au tarif.

.....

2° .....

h) .....

i) Par le chapitre 51 (§ IV) du document d'application n° 15, commun à la Société nationale des chemins de fer français et au chemin de fer de Denain-Forges à Lourches.

j) .....

(*Paris, le 15 janvier 1953.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter comme suit les dispositions du tarif n° 3:

CHAPITRE 12. — Régions Sud-Est et Sud-Ouest.

. . . . . .

Fruits non dénommés (139), **légumes non dénommés** (137).

En régime accéléré, expédiés par wagon complet et ayant donné lieu au départ à des circuits de ramassage par route suivant des itinéraires établis en accord avec le chemin de fer.

D'Orléans à Paris-Austerlitz ou Paris-Bercy:

Par wagon chargé de 5 tonnes, barème 49.
Par wagon chargé de 8 tonnes, barème 59.
Par wagon chargé de 10 tonnes, barème 63.
Par wagon chargé de 12 tonnes, barème 66.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur atteindra mensuellement 50 tonnes ou annuellement 600 tonnes, il pourra être accordé à cet expéditeur, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus et de ceux du chapitre 1er (§ II) du présent tarif, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction fixée à 19 p. 100. Cette réduction n'est appliquée que par voie de détaxe et sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur.

(*Paris, le 15 janvier* 1953.)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, b) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que l'application du taux de réduction prévu jusqu'au 5 février 1953 dans la relation ci-après, en vertu des dispositions du chapitre 3 (§ Ier), du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des viandes non dénommées ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera prorogée jusqu'au 5 août 1953.

RELATION		TAUX de la réduction.
de	à	
A. — *Viandes non dénommées.*		
Brive-la-Gaillarde	Paris	14 p. 100.

(*Paris, le 20 janvier* 1953.)

Conformément à l'article 14 (1°, b) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, dans certaines relations désignées, par application du chapitre 3 (§ Ier), du tarif n° 3, pour les transports en régime accéléré de viandes non dénommées ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera complété comme il est indiqué ci-après à partir du 4 février 1953 et pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

RELATION		TAUX de la réduction.
de	à	
A. — *Viandes non dénommées.*		
Albi	Bordeaux	12 p. 100.

(*Paris, le 20 janvier* 1953.)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

16 *janvier* 1953. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 25 décembre 1952 tendant:

1° A remplacer les annexes nos 1 (région Est) et 2 (région Nord), au tarif n° 102, par une annexe n° 1 commune aux régions de l'Est et du Nord, dont les dispositions sont harmonisées avec celles de l'article 79 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises;

2° A supprimer corrélativement les taxes accessoires figurant au recueil R. (*Journal officiel* du 30 décembre 1952.)

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au recrutement de personnel enseignant à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Les concours annoncés au *Journal officiel* du 2 janvier 1953, page 92, pour recrutement de deux chefs de travaux (zootechnie et agriculture) à l'école nationale d'agriculture de Rennes s'ouvriront le 18 février 1953.

Les demandes d'inscription auxdits concours devront parvenir à la direction de la production agricole (sous-direction de l'enseignement, 1er bureau), 78, rue de Varenne, avant le 6 février 1953.

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé à titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes, dont il a été fait recette aux « Produits divers »:

3.400 F à la trésorerie générale de l'Aude, à Carcassonne (versement effectué le 30 avril 1952).

49.210 F à la trésorerie générale des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc (versement effectué le 13 novembre 1952).

20.000 F à la trésorerie générale des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc (versement effectué le 13 novembre 1952).

678 F à la trésorerie générale d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (versement effectué le 8 octobre 1952, récépissé n° 32232).

11.152 F à la trésorerie générale de Maine-et-Loire, à Angers (versement effectué le 13 novembre 1952 à la perception de Châteauneuf).

50.000 F, 35.410 F, 57.500 F à la trésorerie générale du Nord, à Lille (versements effectués le 18 décembre 1952).

34.000 F à la trésorerie générale de l'Oise, à Beauvais (versement effectué le 7 août 1952 à la perception de Grandfresnoy).

5.250 F à la trésorerie générale de l'Oise, à Beauvais (versements effectué le 12 novembre 1952 à la recette des finances de Compiègne).

8.804 F à la trésorerie générale du Rhône, à Lyon (versement effectué le 1er octobre 1952, récépissé n° 30841).

1.133 F à la trésorerie générale du Rhône, à Lyon (versement effectué le 2 octobre 1952, récépissé n° 48535).

10.800 F à la trésorerie générale du Rhône, à Lyon (versement effectué le 23 décembre 1952).

3.600 F à la trésorerie générale des Vosges, à Epinal (versement effectué le 13 novembre 1952).

3.450 F à la trésorerie générale des Vosges, à Epinal (versement effectué le 13 novembre 1952).

2.400 F à la trésorerie générale des Vosges, à Epinal (versement effectué le 18 novembre 1952).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	16 janvier — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	19 janvier 1953 — Cours relevés avant Bourse	19 janvier 1953 — Cours cotés en Bourse.
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
703 ..	703 ..	Belgique (100 francs)...	.... ..	702 50 .....
360 30	360 80	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 40 .....
1212 50	1212 50	Portugal (100 escudos).	.... ..	1212 50 .....
8035 ..	8035 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8027 50 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MOULIN COOPERATIF DES ARDENNES

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: CHATEAU-REGNAULT (ARDENNES)

R. C.: Charleville n° 7118.

Liste des 249 obligations 5 0/0 1933 de 500 F sorties au dix-neuvième tirage du 5 janvier 1953 et remboursables le 15 février 1953.

8	15	22	38	54	3.545	3.574	3.586	3.604	3.648
77	95	114	132	156	3.678	3.679	3.680	3.682	3.711
187	193	226	228	253	3.742	3.765	3.784	3.822	3.859
272	301	326	349	383	3.861	3.864	3.865	3.866	3.932
399	444	461	507	561	3.979	4.013	4.054	4.076	4.097
566	567	613	662	694	4.149	4.182	4.214	4.248	4.250
734	772	803	821	859	4.269	4.288	4.331	4.339	4.340
880	897	917	1.033	1.035	4.368	4.370	4.371	4.372	4.374
1.037	1.038	1.040	1.041	1.043	4.375	4.376	4.377	4.401	4.438
1.044	1.085	1.130	1.235	1.286	4.472	4.520	4.527	4.551	4.563
1.319	1.379	1.437	1.470	1.488	4.586	4.604	4.680	4.694	4.710
1.552	1.576	1.590	1.611	1.639	4.730	4.751	4.793	4.815	4.816
1.665	1.737	1.738	1.740	1.741	4.824	4.842	4.854	4.871	4.876
1.743	1.744	1.746	1.786	1.791	4.883	4.900	4.915	4.929	4.936
1.793	1.795	1.796	1.798	1.799	4.948	4.961	4.973	4.985	5.028
1.800	1.825	1.873	1.910	1.945	5.013	5.061	5.075	5.091	5.105
1.995	2.021	2.038	2.080	2.127	5.110	5.123	5.135	5.141	5.146
2.159	2.191	2.224	2.256	2.271	5.155	5.182	5.221	5.247	5.260
2.311	2.340	2.351	2.397	2.429	5.275	5.298	5.303	5.310	5.329
2.438	2.457	2.502	2.533	2.548	5.340	5.343	5.347	5.366	5.381
2.577	2.647	2.730	2.766	2.791	5.396	5.418	5.444	5.460	5.496
2.820	2.871	2.908	2.927	2.961	5.547	5.533	5.540	5.554	5.573
2.987	3.034	3.057	3.116	3.142	5.581	5.614	5.642	5.676	5.717
3.227	3.229	3.230	3.274	3.303	5.739	5.741	5.742	5.800	5.883
3.335	3.385	3.421	3.441	3.506	5.901	5.930	5.965	5.998	

Liste des titres amortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement.

2	4	7	13	18	3.041	3.043	3.047	3.049	3.053
56	28	37	52	93	3.055	3.058	3.070	3.079	3.087
96	101	104	106	111	3.090	3.094	3.105	3.111	3.114
113	116	117	120	123	3.118	3.129	3.136	3.140	3.145
126	128	130	133	134	3.149	3.151	3.164	3.167	3.171
138	139	145	158	195	3.172	3.177	3.192	3.197	3.198
204	209	211	213	232	3.200	3.240	3.381	3.493	3.515
240	258	260	261	263	3.547	3.519	3.523	3.527	3.529
265	266	274	273	274	3.531	3.534	3.536	3.539	3.541
275	276	327	344	347	3.547	3.550	3.584	3.587	3.607
350	351	352	355	359	3.609	3.611	3.621	3.641	3.700
361	363	375	397	400	3.703	3.706	3.797	3.798	3.799
494	501	511	553	734	3.800	3.817	3.819	3.823	3.825
737	740	742	743	786	3.827	3.829	3.831	3.850	3.870
813	815	818	1.061	1.063	3.874	3.879	3.880	3.884	3.888
1.081	1.087	1.089	1.093	1.095	3.891	3.930	3.935	4.068	4.115
1.107	1.099	1.128	1.132	1.133	4.136	4.175	4.200	4.243	4.252
1.139	1.424	1.426	1.428	1.430	4.341	4.344	4.361	4.363	4.380
1.432	1.435	1.438	1.440	1.453	4.384	4.408	4.439	4.442	4.444
1.490	1.541	1.545	1.551	1.554	4.513	4.524	4.525	4.542	4.545
1.557	1.559	1.602	1.779	1.787	4.566	4.603	4.608	4.668	4.671
1.905	1.911	1.993	1.940	1.955	4.672	4.675	4.678	4.720	4.722
1.958	1.981	1.997	1.999	2.003	4.728	4.731	4.737	4.743	4.751
2.008	2.024	2.103	2.106	2.109	4.756	4.797	4.802	4.807	4.828
2.114	2.117	2.137	2.138	2.157	4.829	4.847	4.860	4.863	4.903
2.177	2.179	2.182	2.220	2.273	4.910	4.916	4.919	4.921	4.925
2.302	2.390	2.431	2.440	2.454	4.951	5.026	5.029	5.032	5.034
2.499	2.583	2.597	2.692	2.714	5.037	5.090	5.103	5.126	5.134
2.715	2.716	2.719	2.720	2.733	5.251	5.257	5.262	5.264	5.266
2.740	2.744	2.769	2.778	2.782	5.269	5.276	5.279	5.314	5.315
2.787	2.796	2.798	2.800	2.801	5.473	5.475	5.477	5.479	5.482
2.806	2.809	2.814	2.818	2.822	5.618	5.650	5.690	5.694	5.769
2.864	2.885	2.921	2.949	2.968	5.896	5.931	5.958	5.964	5.975
2.972	2.979	3.013	3.015	3.031	5.979	5.999	6.000	6.001	

LES DOCKS LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 118.791.000 F

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE GORGE-DE-LOUP, A LYON (RHÔNE)

R. C.: Lyon B n° 1117.

Obligations 4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 120 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er février 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Seule l'obligation n° 2.807, amortie au tirage du 23 octobre 1943 (remboursement 1er février 1944), n'a pas été présentée au remboursement.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1945 ont été remboursés.

Les amortissements des années 1946 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

Caisse de Garantie des Coopératives de France

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: 61, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)

R. C.: Seine 281030 B

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

Neuvième amortissement.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en bourse la totalité des 298 obligations à amortir le 15 février 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Toutes les obligations sorties au premier tirage sont remboursées.

SALINE D'EINVILLE-MAIXE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.100.000 F

SIÈGE SOCIAL: EINVILLE-AU-JARD (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C.: Lunéville n° 8.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 2.000 *F.*

Liste des 24 obligations sorties au deuxième tirage d'amortissement du 6 novembre 1952.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté 10 obligations sur les 34 prévues au tableau d'amortissement.

En conséquence, il a été procédé au tirage des 24 obligations. Le sort a désigné les numéros:

86 à 109.

Ces obligations sont remboursables à partir du 15 février 1953.

Liste des obligations sorties au premier tirage et non présentées au remboursement.

913 à 924.

ETABLISSEMENTS CODER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 173.400.000 F

SIÈGE SOCIAL :

QUARTIER DE SAINT-MARCEL, MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

Registre du commerce : Marseille n° 22608.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1944.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 243 obligations sorties au neuvième tirage au sort du 11 décembre 1952 et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er février 1953. Ces obligations seront remboursables à 2.001 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement,	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement,	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement,
31	1951	1.463	1953	2.885	1952
35	1953	1.502	1952	2.896	1952
43	1951	1.525	1952	2.904	1952
51	1951	1.543	1951	2.907	1952
90	1953	1.560	1953	2.911	1953
94	1953	1.562	1953	2.924	1953
103	1953	1.626	1953	2.937	1952
119	1953	1.628	1953	2.985	1952
146	1953	1.639	1953	2.997	1952
168	1953	1.661	1953	3.014	1953
197	1953	1.678	1952	3.016	1952
198	1953	1.834	1951	3.061	1952
203	1951	1.846	1952	3.062	1952
249	1953	1.869	1953	3.065	1952
267	1953	1.887	1953	3.099	1953
304	1950	1.911	1953	3.136	1952
334	1953	1.916	1953	3.139	1953
344	1952	1.959	1952	3.141	1953
345	1952	1.965	1952	3.156	1952
349	1950	1.981	1953	3.164	1952
350	1953	1.995	1952	3.168	1952
353	1952	2.008	1952	3.175	1951
373	1950	2.022	1953	3.184	1953
381	1953	2.027	1953	3.195	1951
390	1953	2.089	1953	3.204	1953
403	1953	2.111	1953	3.209	1952
411	1952	2.120	1953	3.216	1952
440	1951	2.161	1953	3.226	1953
456	1951	2.178	1953	3.240	1952
472	1953	2.214	1953	3.282	1952
481	1953	2.256	1953	3.286	1951
488	1949	2.259	1953	3.304	1952
508	1953	2.264	1953	3.314	1952
509	1953	2.269	1952	3.367	1953
527	1953	2.273	1952	3.380	1953
528	1951	2.274	1951	3.391	1953
530	1950	2.302	1952	3.393	1951
583	1951	2.305	1953	3.407	1952
598	1953	2.311	1953	3.412	1953
606	1953	2.344	1949	3.454	1953
611	1952	2.353	1953	3.459	1952
613	1952	2.363	1953	3.479	1952
631	1952	2.370	1950	3.480	1951
649	1952	2.375	1951	3.486	1952
661	1953	2.377	1953	3.494	1952
679	1953	2.383	1953	3.522	1953
711	1953	2.385	1952	3.582	1953
730	1952	2.388	1953	3.585	1952
736	1953	2.393	1953	3.601	1953
737	1953	2.465	1952	3.633	1952
766	1953	2.571	1953	3.648	1952
846	1953	2.582	1952	3.652	1953
869	1951	2.585	1952	3.682	1953
935	1953	2.591	1953	3.737	1951
954	1952	2.610	1953	3.738	1951
963	1953	2.615	1953	3.741	1953
977	1952	2.633	1953	3.743	1953
981	1953	2.659	1953	3.762	1952
987	1946	2.661	1953	3.766	1952
1.009	1953	2.667	1953	3.767	1952
1.041	1946	2.686	1953	3.772	1952
1.042	1953	2.688	1953	3.819	1953
1.044	1953	2.699	1953	3.837	1953
1.066	1953	2.705	1952	3.855	1953
1.069	1953	2.711	1953	3.877	1953
1.076	1953	2.737	1953	3.878	1953
1.088	1951	2.744	1952	3.898	1953
1.222	1953	2.751	1952	3.899	1953
1.243	1953	2.783	1953	3.913	1951
1.307	1953	2.784	1952	3.915	1950
1.315	1951	2.810	1951	3.919	1951
1.385	1953	2.812	1952	3.928	1950
1.452	1952	2.855	1952	3.937	1953
3.942	1951	5.048	1951	6.443	1953
3.957	1953	5.056	1953	6.476	1952
3.958	1952	5.062	1952	6.484	1953
3.971	1953	5.076	1953	6.489	1952
3.979	1953	5.104	1953	6.490	1953
3.983	1950	5.154	1952	6.494	1953
4.010	1953	5.172	1952	6.495	1953
4.024	1952	5.210	1953	6.499	1953
4.034	1953	5.222	1952	6.511	1952
4.068	1953	5.229	1947	6.514	1953
4.070	1953	5.232	1947	6.516	1950
4.076	1953	5.252	1952	6.519	1950
4.093	1953	5.318	1952	6.520	1952
4.116	1952	5.322	1953	6.533	1953
4.118	1951	5.327	1952	6.547	1953
4.141	1953	5.380	1953	6.558	1952
4.173	1952	5.412	1953	6.580	1953
4.212	1953	5.449	1953	6.584	1951
4.216	1952	5.482	1951	6.585	1952
4.226	1951	5.486	1951	6.591	1953
4.229	1952	5.489	1951	6.639	1953
4.230	1953	5.509	1953	6.687	1953
4.237	1952	5.521	1951	6.714	1953
4.240	1952	5.532	1953	6.748	1953
4.274	1952	5.538	1950	6.763	1953
4.279	1952	5.543	1953	6.809	1952
4.293	1953	5.545	1948	6.810	1950
4.337	1953	5.546	1945	6.812	1951
4.341	1950	5.547	1952	6.821	1953
4.347	1953	5.548	1950	6.851	1953
4.353	1953	5.551	1949	6.875	1950
4.362	1952	5.627	1953	6.908	1953
4.409	1952	5.647	1953	6.934	1951
4.413	1952	5.668	1953	6.947	1953
4.428	1953	5.671	1953	6.968	1950
4.431	1952	5.680	1953	6.971	1946
4.434	1952	5.683	1953	6.976	1951
4.445	1953	5.726	1953	7.000	1953
4.446	1953	5.745	1952	7.001	1953
4.457	1953	5.767	1953	7.020	1953
4.505	1952	5.769	1953	7.034	1941
4.508	1953	5.839	1952	7.060	1953
4.518	1953	5.856	1953	7.071	1953
4.521	1951	5.870	1953	7.097	1953
4.530	1951	5.879	1952	7.103	1953
4.539	1953	5.884	1952	7.123	1953
4.554	1953	5.909	1952	7.130	1953
4.560	1953	5.913	1953	7.133	1953
4.563	1953	5.914	1951	7.160	1953
4.584	1953	5.920	1953	7.191	1952
4.586	1953	5.928	1953	7.198	1953
4.599	1952	5.932	1953	7.208	1951
4.601	1952	5.944	1952	7.213	1953
4.625	1953	5.948	1952	7.214	1946
4.637	1952	5.955	1953	7.215	1950
4.667	1952	5.962	1953	7.216	1950
4.693	1952	5.966	1953	7.219	1953
4.697	1952	5.968	1953	7.243	1953
4.741	1952	5.973	1951	7.287	1952
4.773	1953	5.977	1952	7.294	1952
4.775	1953	5.983	1951	7.344	1952
4.798	1953	6.027	1953	7.359	1953
4.807	1953	6.028	1953	7.386	1952
4.836	1953	6.082	1953	7.388	1953
4.859	1952	6.176	1953	7.398	1953
4.869	1953	6.185	1952	7.409	1953
4.881	1952	6.186	1953	7.412	1953
4.901	1953	6.238	1952	7.416	1953
4.916	1953	6.229	1952	7.417	1953
4.925	1953	6.303	1953	7.431	1953
4.942	1953	6.320	1953	7.435	1950
4.966	1953	6.322	1953	7.445	1953
4.978	1945	6.372	1952	7.446	1946
4.982	1953	6.379	1950	7.449	1953
4.997	1953	6.391	1952	7.458	1952
5.012	1951	6.415	1952	7.464	1950
5.013	1951	6.435	1953	7.466	1948
5.027	1952				

ETABLISSEMENTS NEYRPIC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 700 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 150, COURS DE LA LIBÉRATION, GRENOBLE

R. C. : Grenoble 1132.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F.

Les 75 obligations prévues au tableau d'amortissement pour être remboursées le 15 janvier 1953 ayant été rachetées en Bourse par la société, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de l'Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VICINAL

Travaux de réfection et d'entretien des chaussées.

Routes nationales. — Chemins départementaux.

Manutention et transport de matériaux pendant l'année 1953.

ADJUDICATION

A BEAUVAIS, en l'hôtel de la préfecture de l'Oise, le 12 février 1953.

Le jeudi 12 février 1953, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de l'Oise ou son délégué, assisté des autres membres du bureau, dans les formes réglementaires, en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, ingénieur en chef du service vicinal du département, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de manutention et de transport d'une partie des matériaux nécessaires à la réfection et à l'entretien des routes nationales et des chemins départementaux du département de l'Oise pendant l'année 1953.

Ces travaux sont évalués comme suit:

NUMÉROS des lots.	DÉSIGNATION DES LOTS — Subdivisions.	SERVICE ordinaire.	SERVICE vicinal.	TOTAL
		Francs.	Francs.	Francs.
1	Beauvais-Nord	35.000	25.000	60.000
2	Beauvais-Ouest	55.000	82.500	137.500
3	Breteuil	300.000	1.500.000	1.800.000
4	Chaumont	500.000	800.000	1.300.000
5	Formerie	480.000	2.200.000	2.680.000
6	Froissy	100.000	500.000	600.000
7	Grandvilliers	220.000	150.000	370.000
8	Méru	475.000	125.000	600.000
9	Noailles	200.000	40.000	240.000
10	Songeons	400.000	750.000	1.150.000
11	Attichy	300.000	150.000	450.000
12	Compiègne	600.000	600.000	1.200.000
13	Estrées-Saint-Denis	600.000	2.000. do	2.600.000
14	Guiscard	300.000	600.000	900.000
15	Lassigny	400.000	1.900.000	2.300.000
16	Maignelay	200.000	600.000	800.000
17	Noyon	750.000	1.700.000	2.450.000
18	Ribécourt	300.000	600.000	900.000
19	Saint-Just-en-Chaussée	100.000	1.200.000	1.300.000
20	Clermont	1.000.000	2.300.000	3.300.000
21	Creil	40.000	115.000	155.000
22	Crépy-en-Valois	660.000	1.500.000	2.160.000
23	Liancourt	80.000	800.000	880.000
24	Neuilly-en-Thelle	500.000	1.500.000	2.000.000
25	Senlis	30.000	30.000	60.000

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces énumérées à l'annexe figurant au dossier d'adjudication, et qui doivent être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être adressées par pli portant extérieurement la mention « Manutention et transports de matériaux. Adjudication du 12 février 1953. — Références » à M. Caudrelier-Benac, faisant fonction d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, p. i., boulevard Amyot-d'Inville, à Beauvais, dix jours au moins avant celui de l'adjudication.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnements provisoire et définitif.*

Il n'est pas demandé de cautionnement provisoire.

Le montant du cautionnement définitif est fixé, pour chaque lot, au 1/30 du montant des travaux pour le service ordinaire, d'une part, et le service vicinal, d'autre part. Les chiffres obtenus seront arrondis à la centaine de francs inférieure.

III. — *Rabais minimum.*

Il est précisé qu'un rabais minimum par lot, au-dessous duquel le lot ne sera pas adjugé, sera fixé au préalable par l'administration.

IV. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture de l'Oise (2e division, 3e bureau), à Beauvais (sauf lundis matin);

2° Dans les bureaux de M. Caudrelier-Benac faisant fonctions d'ingénieur en chef, p. i., boulevard Amyot-d'Inville, à Beauvais (sauf samedis après-midi);

3° Dans les bureaux de M. Masse, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, boulevard Amyot-d'Inville, à Beauvais (sauf samedis après-midi);

4° Dans les bureaux de M. Brandeis, ingénieur ordinaire, 23, rue Fournier-Sarlovèze, à Compiègne (sauf samedis après-midi);

5° Dans les bureaux de M. Lerouge, ingénieur ordinaire, 7, rue de Beauvais, à Senlis (sauf samedis après-midi).

V. — *Envoi des soumissions.*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

Les concurrents établiront une soumission distincte pour chacun des lots pour lesquels ils désirent concourir. La soumission ainsi établie sera insérée dans une enveloppe cachetée portant le nom du concurrent et la désignation du lot auquel elle se rapporte. Il sera établi une enveloppe pour chaque lot.

L'enveloppe ou les enveloppes contenant les soumissions seront elles-mêmes insérées, avec les pièces exigées pour l'adjudication, dans une deuxième enveloppe qui sera adressée, recommandée, au préfet de l'Oise, à Beauvais, 2e division, 3e bureau.

Les lettres recommandées porteront extérieurement la mention « Manutention et transports de matériaux. Adjudication du 12 février 1953. Ne pas ouvrir le 12 février 1953 ».

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, soit le 10 février 1953.

Fait à Beauvais, le 6 janvier 1953.

Le préfet de l'Oise,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Préfecture des Ardennes.

Reconstruction des ouvrages détruits au cours de la guerre 1939-1945.

CHEMIN DÉPARTEMENTAL N° 13

Traverse de Nouzonville.

RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA MEUSE

Troisième lot: sommiers d'appui et tablier en béton armé.

Adjudication au rabais sur soumissions cachetées

Le 12 février 1953, à quatorze heures trente, il sera procédé en séance publique, par le préfet du département des Ardennes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux de reconstruction du pont sur la Meuse à Nouzonville (troisième lot: sommiers d'appui et tablier en béton armé).

Montant des travaux: 26.562.320 F.

Le cautionnement provisoire est fixé à 450.000 F.

Le cautionnement définitif est fixé à 900.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées douze jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le 31 janvier 1953 au plus tard, entre les mains de M. Vernier, ingénieur en chef, à Charleville.

Celui-ci les visera et les retournera au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, dans les bureaux de M. Vernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 13, place Carnot, à Charleville (arrondissement du Nord).

Un devis particulier, un bordereau des prix et un détail estimatif des travaux seront envoyés aux entrepreneurs qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, portant extérieurement la mention :

« Reconstruction du pont sur la Meuse, à Nouzonville.
Adjudication du troisième lot »,

soit au préfet des Ardennes;
ou à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 13, place Carnot, à Charleville.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, soit le 10 février 1953, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Mézières, le 6 janvier 1953.

Le préfet,
MAURICE DAUDIN.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 10 décembre 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée Recupemetal, 13, rue Morice, à Clichy, ordonnance de mise sous séquestre du 9 octobre 1947.

Par ordonnance en date du 7 janvier 1953, le président du tribunal civil de Dijon, à la requête du trésorier-payeur général agissant par application de l'article 11 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, a donné mainlevée du séquestre qui avait été placé, au titre des profits illicites, par son ordonnance du 16 janvier 1946, sur les biens meubles et immeubles sis ou ayant leur assiette dans l'arrondissement de Dijon et appartenant au sieur Turini (Félix), ci-devant commerçant à Dijon, 33, rue Sambin.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Benzahra (Guy-Fernand-François), né à Alger le 9 mars 1928, sergent-chef aux armées, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bonsard sous lequel il est connu

Mlle Nicole-Micheline Blum, demeurant à Nice, 47 *bis*, rue du Maréchal-Joffre, née à Paris (17e) le 27 septembre 1920, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Blachard.

M. Loevenbach (Gilles-Edmond), de nationalité française, né à Paris (16e) le 31 janvier 1920, demeurant à Paris, 4, rue André-Colliebœuf, agissant en son nom et pour ses fils mineurs : Marc, né le 2 octobre 1948 à Boulogne-Billancourt, et Alain, né le 15 juillet 1951 à Boulogne-Billancourt, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom celui de Lovanbac.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE DU DYR

PRODUITS CHIMIQUES ET MINES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 236.250.000 F
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DE LA CHAISE, PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine n° 76529.

La Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris, informe MM. les actionnaires de la Compagnie du Dyr, Produits chimiques et mines, qu'elle n'assure plus :

D'une part, le service financier ni le service des transferts et conversions;

D'autre part, les opérations d'échange et de regroupement des actions de cette société.

EMPRUNT D'ETAT NORVEGIEN 3 0/0 1888

Le département royal norvégien du commerce a informé Hambros Bank Limited que l'amortissement du 1er février 1953 a été effectué par l'achat de £ 43,260 de bons (nominaux).

Le 12 janvier 1953

41, Bishopsgate, E.C.2.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club d'athlétisme et de marche du 19e arrondissement** modifie ses statuts et son bureau. Siège social : 159, rue de Flandre, Paris.

14 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des étudiants gabonnais** transfère son siège social du 60, avenue des Ternes, au 184, boulevard Saint-Germain, Paris, et modifie ses statuts.

19 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Echiquier du Nord.** But : organisation de matches avec d'autres cercles du pays ou de l'étranger et de tournois dans le cercle. Siège social : 13, rue Sainte-Anne, Lille.

19 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des étudiants du fort Saint-Irénée.** But : défendre les intérêts des étudiants logés au fort Saint-Irénée; jouer le rôle de mouvement représentatif auprès du directeur, des autorités universitaires, des pouvoirs publics et de l'opinion. Elle est, en outre, une association sportive et culturelle. Siège social : fort Saint-Irénée, Lyon.

20 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban **Union sportive de Saint-Etienne-de-Tulmont.** But : pratique de tous les sports en général. Siège social : café des Sports, Saint-Etienne-de-Tulmont.

20 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **L'Intrépide.** But : formation sportive et musicale. Siège social : patronage de la Roë.

20 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Association sportive capesterrienne.** But : développer chez la jeunesse capesterrienne un véritable esprit sportif et de discipline; élever son niveau moral et créer des loisirs sains. Siège social : chez M. Pompilius (Joseph), président, Capesterre.

20 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Amicale des écoles publiques de Moulès.** But : faciliter la fréquentation scolaire; création d'une bibliothèque; organisation annuelle d'un arbre de Noël au bénéfice des écoles publiques; aide à la cantine scolaire. Siège social : école publique de garçons de Moulès.

20 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association amicale des anciens élèves du collège Louis-Liard,** de Falaise. But : créer et entretenir entre les anciens élèves de ce collège des liens étroits de camaraderie et d'affection. Siège social : collège Louis-Liard, Falaise.

21 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Cercle boulonnais du football de table.** But : développer la pratique du football de table. Siège social : café des Abattoirs, 109, rue de Bréquerecque, Boulogne.

26 décembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Association des anciens combattants d'Italie (C. E. F.) de la région de Bône.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des survivants et des familles de ceux tombés en Tunisie, en Italie et pour la libération de la France. Siège social : chez le président, M. Lacroix (Robert), chirurgien, 25, cours Bertagna, Bône.

27 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciennes élèves et élèves de l'école publique,** 4, avenue de Bouvines, Paris But : resserrer les liens d'amitié entre les adhérentes. Siège social : 4, avenue de Bouvines, Paris.

31 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association Madone-Sports.** But : organisation et contrôle de la pratique des sports et de l'éducation physique à l'école privée Saint-Denys-de-la-Chapelle, Paris. Siège social : 50, rue de Torcy, Paris.

2 janvier 1953. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Amicale des anciens élèves de l'école de garçons et des élèves des cours professionnels de garçons.** But : établir un lien entre les anciens élèves; perfectionner leur instruction. Siège social : école de garçons, Braux.

3 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Le Réveil espalionnais.** But : créer une clique de clairons et de tambours et développer le goût de la musique et l'esprit de discipline. Siège social : mairie d'Espalion.

11 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Union sociale et professionnelle des secrétaires comptables de la Banque de France.** But : défendre les intérêts sociaux, professionnels, moraux et familiaux des secrétaires comptables de la Banque de France et représenter ces agents dans les discussions avec les syndicats et le gouvernement de la Banque. Siège social : 31, rue Bayen, Paris.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.